

# L'ACTION NATIONALE

|                    |   |     |
|--------------------|---|-----|
| L'ACTION NATIONALE | <i>Union</i> .....  | 409 |
| Gordon O. ROTHNEY  | <i>Canada Pattern for world<br/>peace</i> .....   | 411 |
| Adolphe ROBERT     | <i>L'Évolution franco-améri-<br/>caine</i> .....  | 423 |
| Richard BERGERON   | <i>Réflexions sur l'académie</i> ...  | 439 |
| Jean-Paul FUGERE   | <i>Le fait néo-canadien dans la<br/>la vie montréalaise et dans<br/>la vie canadienne</i> ..... | 445 |

## CHRONIQUES

|                   |  |     |
|-------------------|--|-----|
| Anatole VANIER    | La "prophétie du juge<br>Mulock".....            | 459 |
| Dominique BEAUDIN | "Charbonnier est maître<br>en sa maison".....    | 461 |
| Frs-Albert ANGERS | Les coopératives font-<br>elles des profits..... | 474 |
| X X X             | En deux mots                                     | 485 |
|                   | Table des matières                               | 488 |



Arborons fièrement le drapeau "Carillon" fleurdelysé, drapeau national des Canadiens français.

Pour tous genres de drapeaux canadiens-français, décalqueurs, insignes, grands et petits buvards, banderoles, papier à lettre avec drapeau, photographie du chanoine Lionel Groulx avec notre drapeau, coussins, plaques pour automobiles, enveloppes, timbres-drapeau, etc. . . , adressez-vous au



## Comité de Propagande du Drapeau

Case postale 174, Succursale postale "C"  
Montréal

Téléphone : CRescent 9089 et TAlon 1237

---

● Demandez notre liste de prix. ●

---



**37 ANS**

de service consciencieux

---

---

René DUPONT — président  
J.-H. DESCHENES — vice-président  
Jacques DUPONT — secrétaire-trésorier



**OUI!**  
**MEUBLEZ**  
**VOTRE**  
**MAISON**  
**CHEZ**

**ALDUPONT LIEGE**  
*Spécialiste de meubles et d'ameublement*

**4020 EST, STE-CATHERINE • AM2III**  
COIN JEANNE D'ARC - PRES BLVD PIE IX

Téléphone: AMherst 2111

---

• LANGAGE DE CHIFFRES •

**Assurances en vigueur**

1939

\$ 1,791,363

1940

\$ 4,383,888

1941

\$ 6,688,791

1942

**\$ 10,318,007**

1943

**\$ 14,042,665**

1944

**\$ 18,965,172**

•  
Véritable Réveil National  
•

**LA LAURENTIENNE**

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Siège social : LEVIS, Qué.

*Double  
protection*

Assurer l'avenir de  
votre famille, c'est  
bien. Penser aussi  
au vôtre, c'est mieux.  
D'où la nécessité de  
notre police à  
*double* protection.  
Elle vous fait rentier  
à vie. Si vous mou-  
rez, nous payons une  
annuité aux survi-  
vants. Quel est votre  
âge? Nos renseigne-  
ments sont gratuits.

✻ CAISSE ✻  
NATIONALE  
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S. - Jacques  
Montréal - NArbour 3291

## La Sauvegarde de la Famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.



## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$250,000,000

514 bureaux au Canada • 60 succursales à Montréal

# H.-O. VIAU

Marchand de meubles

Confection pour hommes et femmes



4741, ave Verdun • 4270, St-Jacques O.

**Pour votre santé —**

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

# LEVURE LALLEMAND

## Fraîche

Les médecins recommandent la levure **fraîche**. La levure **fraîche** Lallemand est très riche en vitamines B, C et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.

Vous trouverez chez nous, et à bon compte, tout ce qu'il faut pour meubler votre résidence.

•  
Maison établie  
depuis 40 ans.



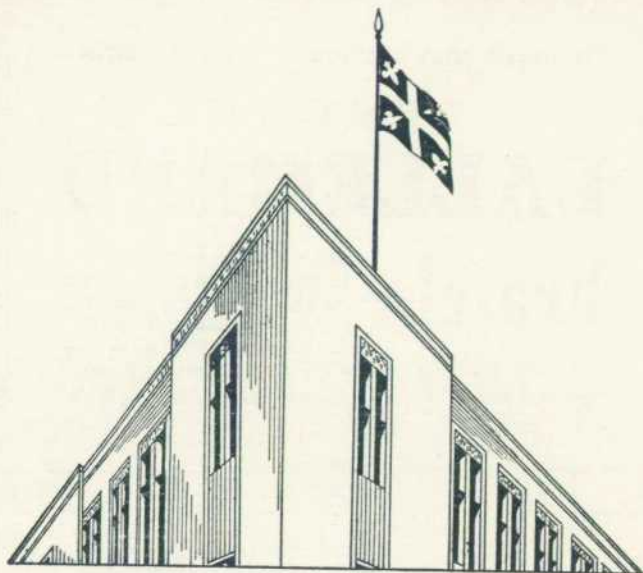
• Fitzroy 4681 •

## LAMARRE FRERES

3723 Notre-Dame ouest,

Montréal

# D U P U I S



Maison essentiellement  
canadienne-française  
depuis sa fondation  
en 1868

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

**MONTREAL**

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine.

Comptoir Postal : 780, rue Brewster.

Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

VI

## Union

*Nous demandons aux Canadiens-français de cesser leurs luttes fratricides de s'entendre sur un minimum de principes qui découlent de leur être français et catholique. Nous désirons que le Canada soit l'égal politique de toutes les nations d'Amérique et que son statut en soit un de vraie liberté. Nous voulons que, socialement, ses nationaux acquièrent et développent le sentiment d'une citoyenneté affranchie de toute entrave économique.*

*Nous désirons que la justice ne soit plus un vain mot et qu'elle soit appliquée aux relations quotidiennes des Canadiens; qu'elle cesse d'être une abstraction vagabonde et qu'elle descende enfin sur la portion de terre que nous habitons. Nous demandons aux Canadiens français de rejeter toute tentation d'abdication que lui proposent les stipendiés de la politique impérialiste. Tout joue en ce moment contre l'opiniâtreté française et catholique. Notre maître le présent, c'est l'argent. Ça pourrait être comique, si ce n'était si tragique.*

*Tous les pantins de l'opportunisme de la courtisannerie nous conseillent de sacrifier l'essentiel de nous-même, notre âme, au veau d'or. Quand on a de l'argent en poche, nous prêchent les maîtres de l'heure, on a le bonheur. Devant ces ilotes aux pieds nickelés, redressons nos corps jusqu'à hateur d'homme et opposons leur un front uni.*

*Nous ne voulons plus de la paix à tout prix. Nous ne voulons plus du morcellement de notre influence aux mains des factions, nous refusons de servir de dépouilles au bénéfice des clans. Nous allons cesser de ne parler de justice que lorsqu'il s'agit des autres.*

*Nous réclamons pour nous et les nôtres pleine et entière justice dans le domaine politique, dans le domaine social, dans le domaine culturel et puisque nous sommes opprimés, nous le dirons haut et fort. Notre collaboration ne sera obtenue désormais qu'au nom du bon droit et de l'équité.*

*Nous prenons parti contre toute scission, contre tout éparpillement. En ces temps de crise, où nous sommes assaillis de toutes parts, il n'est plus permis de considérer comme des enrichissements le goût du paradoxe et du jeu pour le jeu.*

*Nous voulons réhabiliter chez les nôtres la ténacité, le goût du risque et de l'indépendance.*

*A la veille de la Saint-Jean-Baptiste, nous proposons qu'on donne des prix à l'énergie et à la continuité françaises, et qu'on cesse, d'en attribuer à la capitulation.*

L'ACTION NATIONALE.



Nos lecteurs devront prendre note que nous ne paraissions pas durant juillet et août. Nous aurons, à partir de septembre, des chroniques régulières sur la politique fédérale et provinciale sans compter celles de critique littéraire.

## Canada-Pattern for World Peace?

*Nous n'avons jamais désespéré de convaincre des Anglo-Canadiens de la beauté et de la grandeur de l'idéal canadien, dégagé de toutes servitudes à l'égard de l'étranger. C'est la voie de l'avenir et nous commençons déjà à nous y engager.*

*C'est notre privilège d'offrir aujourd'hui à nos lecteurs un texte remarquable d'un jeune universitaire de langue anglaise, le professeur Gordon O. Rothney. Nul mieux que lui n'a compris le sens profond des positions nationalistes canadiennes-françaises et n'a su les apprécier avec une compréhension généreuse et un sens avisé des réalités.*

*Pour ne pas faire perdre à ce texte tout son intérêt et pour éviter de trahir la pensée de son auteur, nous le publions en anglais. Nous en recommandons fortement la lecture.*

International affairs are of major importance to every individual in Canada. I would like to look at the problems of world organization through strictly Canadian eyes. I hope that the Canadian delegation will do the same when they get to San Francisco this month. I believe that we must be first good Canadians, if we wish also to be good citizens of the world.

First of all let us clear up the meaning of certain words. Those of us who believe that Canada should no longer be a colony are sometimes called « isolationists ». I do not believe that this is fair. If we believe in internationalism, we must become independent before we can do anything to promote that

internationalism. The first thing an internationalist in Canada must do is to combat colonialism, and by that I mean the colonial frame of mind which in international affairs always follows the lead of a government across the ocean over which we have no control whatsoever. If our country is dominated by that frame of mind, we cannot become true internationalists. Of course an anti-imperialist might be an isolationist, but on the other hand he might not be. An imperialist, however, is always an isolationist. In Canada our greatest conscriptionists are also our greatest imperialists. And in peace-time they were our most notorious isolationists. In war-time they are still fundamentally the same, for they still believe that the Empire should hold itself apart from the rest of the world and follow the lead, not of an international organization, but of a single national government. In practice, this colonialism means that Canada would be a mere satellite of another nation. That is the opposite of internationalism. I repeat, our most ardent conscriptionists in Canada are also really our greatest isolationists.

Because I have occasionally put forward this doctrine of Canadianism, some English-speaking imperialists have called me « pink », that is, radical, while some other people have called me « reactionary », that is, the opposite of radical. I am not concerned with the first, but the second charge is put forward intelligently, I think, and in good faith. It is a criticism that I can understand. It arises, however, from a belief that because one is anti-imperialist, one is also anti-internationalist. That, as I have said, is a false assumption.

An internationalist must start by being anti-imperialist. And if there is one constant thread running through the whole of Canadian history, it is a very slow but very steady movement away from colonialism toward nationhood. A « reactionary » is one who wishes to return to the conditions of the past. The « reactionaries » in Canada are therefor the imperialists, for they would like to have us behave as though we were still colonials living in the Lower Canada of a century ago. And in Canada, a real « progressive » is one who wishes us to continue on our slow but steady progress toward a nationhood which will be both theoretical and real. Whatever else one may think of a Canadian nationalist, he is certainly not a reactionary, because Canada has never yet been a nation. We cannot react back to something we have never been. But he is a progressive, because our whole history has been one of progress toward nationhood.

We must be careful never to confuse imperialism with internationalism. The greatest objection to imperialism is the very fact that it is such a serious obstacle to internationalism. It is equally wrong to think that submission to the rule of a « Big Three » or of the « United Nations » is internationalism. It may be inevitable, it may be for Canada perhaps temporarily desirable, but it is certainly not internationalism. We need to clarify our thinking on this point. A grouping for the time being of three powerful nations, surrounded by their little satellites is merely a coalition of three imperialisms, and therefor the greatest obstacle of all to genuine internationalism. It excludes large masses of the people of the world.

It excludes all those who have had the misfortune to be born in one of the three great defeated nations, or in one of their many satellite countries. In other words it is the worst kind of isolationism yet. It means that, roughly speaking, one half the world is trying to isolate itself from the other half of the world. Wars between empires are great. Wars between combinations of empires are much greater. And war is not internationalism. It is the most extreme colonialism toward nationhood. A « reactionary » is isolationism. Yet we force Argentina to declare war in order to prove that she is a « peace-loving nation ». We are getting our language all mixed up.

A United Nations set-up can only keep peace so long as the defeated nations are held down by force and so long as the three big United Nations can agree that it is in their interests to co-operate together against their former enemies. Fortunately, one of the Big Three is in Europe, one is mostly in Asia, and one is in America. Distance makes co-operation easier. Their interests are less likely to clash when they are separated either by plenty of water or else by plenty of Germans or Japanese. But let us not permit ourselves to think that this is internationalism, or that the world is being really organized for peace. If we do, we have nothing but disappointment and disillusionment ahead. On the other hand, if we are realists about what is going on, we shall have an incentive to strive for something better. And if we strive vigorously, we may actually achieve something better.

The great mistake in 1919 was in letting ourselves be persuaded that the League of Nations really was

internationalism and that the world really had been organized for peace. Nothing of the sort was true. All that had been organized was the domination of Europe by the United Kingdom and France. Their little satellites clustered around, but nobody was committed in any way to real internationalism. Each country was still free to do anything it dared to do. This worked all right so long as the defeated enemy was held down by force or was willing to accept Anglo-French domination. But it did not prove economically desirable for the victors to hold so many people down too much. They were wanted as customers. Then the resurrection of Germany under Hindenburg and Hitler upset the European balance of power. Japan and Italy, former allies, fell away from the Anglo-French fold, and the League of Nations evaporated. Its last futile act was to expel the Soviet Union as an aggressor following her attack upon Finland.

There was no real international organization after all,—merely an alliance of powers whose system depended upon the military supremacy achieved in 1918. As that was now gone, the war for supremacy had to be fought over again. The separate great nations lined up with any other great nation which had similar interests for the time being, and their satellites were quickly whipped into line. We were shocked and surprised by the events of the 'thirties because we thought the world had been organized for peace. We should have known better. Surely we shall not have any illusions next time. The proposed United Nations set-up is the old League of Nations set-up all over again, with very minor va-

riations. It is not internationalism at all, and therefore it does not mean permanent peace.

We would never have conscription in Canada for a war which was really being fought to maintain international law against a law-breaker. There has never yet been such a thing as international law to maintain, because there has never been an international government to make it. If there were, that international government would have an international police force at its disposal. Any attempts to break the law would easily be crushed, since no individual nation would have any armaments. If a war in Europe is so desperate and so close that Canadians have to be conscripted to take part in it, it is obviously not an international police action against an aggressor. It is a war between one whole group of sovereign nations and another whole group of sovereign nations. The cause may still be a good one, but let us not fool ourselves into thinking that it is the cause of internationalism. Conscription of Canadians for real international police action in Europe would never be necessary, any more than the conscription of Eastern Townships farmers is necessary in order to maintain a police force and law and order in Montreal.

« Aggression » is another word we need to think about carefully. Nations at war never agree as to what constitutes aggression. In 1919, for the first time in modern history, the peace treaty which ended a great war was not negotiated between the two sides. It was dictated by the victors and accepted by the vanquished only under bitter protest, and at the point of the sword. The Germans had no alternative.

The Versailles powers had drawn a new map of Europe. It was to be sacred. Any attempt to change their bright new map of 1919 was to be branded as aggression,— any change, that is, which threatened their new supremacy. An unimportant change of the map in Asia or Africa did not matter. Anglo-French supremacy was not involved there. But attempts to change the map of Europe could not be tolerated, even if all the peoples in the areas concerned wanted the change.

The trouble was that millions of people, including not only Germans, but also former allies like the Italians and the Russians, never accepted the pretty new map drawn for them by the western democracies. And if they had never approved of it, then from their point of view it could not be considered aggression to try to change it. Did the aggression occur when the Polish corridor was taken from Germany by military force in 1919, or did it occur when Germany tried to take it back by the same method in 1939? Disagreement about that question was the immediate cause of the present war. Most people will agree that Germany had legitimate grievances after 1919. It was those grievances which gave Hitler and his gangsters a talking point and enabled them to rise to power.

But really the Nazis only tried to beat us with our own weapons. In 1919 the democracies had a free hand to organize the world any way they wanted. Nothing stood in their way,— nothing. They were able to do anything they wished to make the world safe for democracy. They could have abolished

unlimited national sovereignty and set up a genuine democratic international government.

But it turned out that they did not really believe in democracy at all. Democracy meant majority rule, and in an international democracy, the Anglo-Saxons and the French would have been in a minority. So instead they decided to maintain their domination by military force. Since they did not really want to make the world safe for democracy at all, they refused to do it, and so we have had another war. The Germans had only one way left to them of upsetting the Anglo-French military domination, and that was by military force. The victors maintained the sovereign nation state system and refused to organize for real peace. So the Germans used that nation state system to organize for a new war against their conquerors. The Versailles powers refused to recognize the principle of racial equality, though the Japanese requested it at the League of Nations, so the Germans did likewise and used the racial principle as a rallying cry for a new struggle against the self-confident racists of Geneva. Democracy had been rejected by the democracies as a principle for world organization, so the Germans rejected it too as a practical principle for the twentieth century.

We may hate the ideas of National Socialism, but if we do we must hate the ideas of the League powers too, for fundamentally they are the same,—based on the principles of racial superiority and unrestricted national sovereignty, and the organization of the world on the basis of the power of a few strong nations to maintain their will.

What is the answer? Canada, more than any other nation, provides the pattern for world peace. It is the opposite of Nazism. It is the principle of democracy and racial equality. It means accepting cultural autonomy for all peoples, on the one hand, and a democratically chosen central authority to control our baser passions on the other. It means abandoning the now out-of-date idea of completely unrestricted national sovereignty.

This is not mere theory. It is actual Canadian experience. We have two great races and cultures in Canada. From 1791 to 1840 we tried living completely separate in Lower and Upper Canada. It didn't work. Then we went to the opposite extreme, and tried complete legislative union from 1841 to 1867. It didn't work. Then, not as a result of war, but by a sensible statesmanlike agreement we found a solution,— a central body for common problems and to keep order, and provincial autonomy for each cultural unit. It has worked. In Quebec, our province is often spoken of as a nation, and Canada is thought of as a supra-national state. Under our constitution, a man cannot be a good citizen of the one, without being a good citizen of the other. No political party wishing to serve all the national interests of Quebec can do so completely unless it takes part in federal as well as in provincial politics, because some of Quebec's national interests fall in one sphere, and some in the other. A world federation would merely be an extension of this same principle, and incidently would make it unnecessary for us ever to resort to conscription for overseas service again.

I think that French-Canadians are the greatest democrats and internationalists in the world. It is easy to believe in a democratic set-up between races when one's own race happens to be in the majority. But it is very hard when one belongs to the minority. French Canadians are in a minority, but they have accepted a truly international organization alongside a larger and stronger race in Canada,—and they have accepted this organization on a strictly democratic basis. Moreover, in Quebec all races have full political equality, though unfortunately this cannot be said of every province in Canada. If any people are qualified to go to San Francisco and in the name of true democracy and of true internationalism, tell the world how to avoid the mistakes of 1919, *c'est la nation canadienne-française*.

Gordon O. Rothney

# MES ENFANTS, JE VOUS LAISSE UN BON NOM

*Parole du père de famille canadien-français  
depuis huit générations*

## Peu ou pas de richesse, mais un bon nom

Nos ancêtres furent généralement peu riches.  
Ils étaient peu cultivés . . . en apparence.  
Ils ne connaissaient pas les formules savantes pour exprimer les beaux principes . . . mais ils savaient bien les pratiquer.

**Un bon nom :** Ce mot résume toute leur vie : vie droite, vie de devoir, vie sans peur et sans reproche.

Soyons fiers de notre nom, soyons fiers de nos ancêtres. Inscrivons leurs noms et leurs gestes dans un livre d'or, le livre d'or de la famille.

Trente et un ans de recherches patientes et une immense documentation méthodiquement accumulée nous mettent en état de faire pour vous ce "Livre d'or" complet, admirable de fond et de forme.

Et avec documents authentiques à l'appui.

### INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN

*"Une oeuvre nationale digne de votre encouragement"*

4184, rue St-Denis - - - Montréal

Immense documentation méthodiquement accumulée. 31 ans de recherches patientes. Généalogie de tout Canadien français, Franco-Américain ou Acadien. Écrivez-nous pour renseignements et honoraires.

*Des éditions nationales  
en  
langue anglaise*



## "A FRENCH CANADIAN SPEAKS"

by Roger Duhamel

reproduit du Maclean's Magazine  
édition du 1er janvier 1945

---

## "WHY WE ARE DIVIDED"

(traduction anglaise de la conférence du chanoine  
Groulx : "Pourquoi nous sommes divisés")

Une première édition de 20,000 exemplaires s'est  
enlevée rapidement. Une nouvelle édition de  
15,000 exemplaires vient de paraître.

---

CHAQUE brochure :   \$ 0.05 l'exemplaire  
                              \$ 4.00 le cent  
                              \$35.00 le mille.



**LES EDITIONS DE L'ACTION NATIONALE**

C.P. 1524 Place d'Armes, Montréal  
MArquette 2837

## L'évolution Franco-Américaine

« A quelque chose, malheur est bon », dit le proverbe.

L'émigration d'un million des nôtres aux États-Unis a été un malheur du point de vue du Canada français.

Les persécutions religieuses, aux termes de la loi Combes, ont aussi été un malheur du point de vue de la France.

Cependant n'est-il pas providentiel qu'émigrés et persécutés se soient un jour rejoints en terre étrangère pour fonder ce que l'on a déjà appelé « une Nouvelle-France en Nouvelle-Angleterre ».

Lorsqu'il y a un peu moins de cent ans passés, les Canadiens-français quittèrent par centaines et bientôt par milliers les fermes de la province de Québec pour offrir le travail de leurs bras aux industries américaines, chacun pronostiqua avec amertume qu'en devenant Américains, ils cesseraient d'être catholiques et Français. Il était alors de mode de prédire que dans vingt-cinq ans, on ne parlerait plus français dans les familles. Vingt-cinq, cinquante, soixante-quinze ans et plus se sont écoulés, et les fils des émigrés d'alors ont conservé les principaux traits particuliers à la race française. De même qu'après la conquête de 1760, la paroisse fut le salut, de même, aux États-Unis, c'est la paroisse qui sauva les Franco-Américains de l'assimilation. On connaît le processus de cette évolution. A côté de l'église, l'école fut bientôt érigée. Des sociétés naquirent, des journaux furent fondés. Et comme clef de voûte

de cet organisme social, la langue maternelle, « espoir suprême, et suprême pensée ».

Alors que par une singulière ironie des choses, la France, soi-disant « fille aînée de l'Église », promulguait des lois pour déposséder les congrégations de leurs biens et chassait les religieux par toutes les routes de l'univers, c'est la République américaine, officiellement neutre au sens religieux et vivant sous le régime de la séparation de l'Église et de l'État, qui accueillait un certain nombre de moines exilés, dont les Pères Augustins de l'Assomption. Dès 1902, leur Congrégation n'avait plus d'existence légale en France. Telle était la conséquence d'un procès que, dès le mois de janvier 1900, leur avait intenté le Ministère Waldeck-Rousseau, autour de la publication du journal LA CROIX, de Paris, fondé par le P. Vincent de Paul Bailly.

Or, à ce moment-là, l'émigration canadienne-française aux Etats-Unis datait à peine d'une trentaine d'années.

Comment les persécutés d'une part et les émigrés de l'autre vinrent-ils en contact, c'est là un point d'histoire connu d'un bien petit nombre.

Il est d'actualité de le rappeler ici.

#### LA PRISE DE CONTACT

En 1902, les Assomptionnistes avaient la direction d'une paroisse hispano-américaine à New York, sous le vocable de Notre-Dame de l'Espérance. Le supérieur était le R. P. Thomas Darbois. A la même

époque, Mgr Dugas, Protonotaire Apostolique, était curé de la paroisse franco-américaine de Cohoes, N. Y. Invité un jour par Mgr Dugas à prêcher dans sa paroisse, le Père Darbois fut mis au courant que l'abbé Crevier, curé de la paroisse du Précieux-Sang, de Holyoke, possédait, dans une petite localité située non loin de Holyoke et qui s'appelle Granby, une propriété qu'il aurait voulu confier à une communauté pour en faire un centre d'instruction. Des pourparlers s'engagèrent entre le T. R. P. François Picard, Supérieur général des Assomptionistes, Mgr Beaven, alors évêque de Springfield, l'abbé Crevier, avec le résultat que la fondation fut décidée. La Sacrée Congrégation de la Propagande ratifia les arrangements et en mai 1903, les premiers Assomptionistes arrivaient à Granby. L'abbé Crevier pourvoit de suite à leur installation. Mais voici que des difficultés surgissent, les choses se gâtent et bientôt les nouveaux arrivés replient bagage et s'en retournent à New York. Était-ce la fin du beau rêve entrevu ? Non. La Providence avait d'autres desseins. Mis au courant de la mésaventure de Granby, Mgr Beaven conseilla aux Pères de s'adresser à l'abbé Brouillette, curé de la paroisse Notre-Dame des Canadiens à Worcester. Nouvelles négociations entre le curé de Notre-Dame et les Pères. Ceux-ci finalement arrivent au presbytère de Notre-Dame où le curé les héberge pendant plusieurs mois. On se met alors à la recherche d'un local convenable, on parcourt la ville en tous sens à cette fin et voici que, dans la banlieue de Greendale, au pied d'une verte colline que dominent de beaux arbres, l'on trouva l'habitation désirée. C'était le numéro 27, de la rue Fales.

## L'ÂGE DE BOIS

C'était une maison en bois, avec dix pièces séparées et un sous-sol. Le 12 novembre 1903, en prenant possession les Pères Thomas Darbois, Isidore Gayraud, M. J. Laity, qui formèrent le premier noyau de la communauté avec deux frères convers; Philippe Ucéda et Jesn Després, soit cinq personnes en tout. L'année scolaire étant commencée, il ne pouvait être question d'ouvrir une école. Aussi, les Pères se bornèrent-ils à faire du ministère dans les paroisses où leurs services étaient requis par les curés titulaires. Au cours de ces visites de prédication, les Pères s'appliquaient à faire partager leur espoir de la fondation d'une maison d'enseignement. Au printemps de 1904, le Père Thomas Darbois avait prêché le carême à Notre-Dame de Southbridge, dont Mgr Brochu était le curé. Celui-ci mourait peu de temps après léguant la somme de \$10,000 à la nouvelle communauté, en prévision de la fondation d'un collège par cette dernière. Au mois de juin suivant, visite du T. R. P. Emmanuel Bailly, qui avait succédé au T. R. P. Picard comme Supérieur général. Après arrangements pris avec Mgr Beaven, l'ouverture d'un collège était décidée. Mais on n'ouvre pas un collège dans un local de dix pièces que cinq personnes habitent déjà. On réussit donc à acquérir la maison voisine. Le numéro 27, de la rue Fales, fut réservé à la communauté et la seconde maison constitua le collège proprement dit. On y aménagea une chapelle formée de deux chambres, une salle d'étude servant aussi de salle de classe, un réfectoire pour les pères et les élèves, enfin, un dortoir. Reliant les deux

maisons, un corridor long de 80 pieds et large de 8, servait de déambulatoire les jours de pluie. Comme cour de récréation, l'espace restreint autour des deux maisons. Pendant que les travaux d'aménagement se poursuivaient, les pères faisaient du recrutement d'élèves, avec le résultat que le 1er octobre 1904 les classes commençaient... avec quatre élèves. Comme personnel enseignant, les Pères Isidore Gayraud et Georges Demiautte que vinrent rejoindre bientôt les Pères Hydulphe Mathiot et Donat Cordier. L'enseignement de l'anglais fut confié aux Frères de Ploërmel, qui délèguèrent un de leurs professeurs dans la personne du Frère Anthelme. Commencée le 1er octobre 1904 avec quatre élèves, l'année scolaire se termina le 26 juillet 1905 avec neuf élèves, dont les noms de six ont été conservés: c'étaient Alfred Dubois, Wilfrid Girard, Stuart Girard, Laurent Marcoux, Pierre Plante et Wilfrid Roy, tous de Worcester.

#### LES SUPÉRIEURS

Au R. P. Thomas Darbois, succédèrent les Supérieurs suivants:

- R. P. Tranquille Pesse 1905-1910
- R. P. Omer Rochain 1910-1919
- R. P. Marie-Louis Deydier 1919-1925
- R. P. Clodoald Sérieix 1925-1929
- R. P. Crescent Armanet 1929-1935
- R. P. Rodolphe Martel 1935 à date

Ces supérieurs, je les ai tous connus. Le Père Pesse qui ressemblait comme deux gouttes d'eau au P. Michel Roberge, ancien Supérieur du Séminaire de Joliette; le Père Rochain et le Père Deydier, possé-

dant le calme des chefs; le Père Sérieix ascétique; le Père Armanet qui aurait pu faire sa carrière dans la diplomatie; le Père Martel, artiste jusqu'au bout des ongles. Chacun de ces supérieurs marqua son passage d'un agrandissement nouveau. La rentrée de 1905 ayant amené un contingent de dix-sept élèves, l'âge de bois était révolu et l'âge de pierre et de briques commençait. L'avenue Baltimore céda la place à l'avenue Assomption et sur l'avenue Assomption se dressa, en septembre 1906, la première aile de pierre du collège actuel. En janvier 1907, l'évêque de Springfield, Mgr Beaven, bénissait la nouvelle aile, en présence d'une trentaine de prêtres franco-américains. Au déjeuner qui suivit, le Père Pesse affirma le but spécifiquement franco-américain de l'œuvre naissante. L'Évêque répondit en exprimant le plaisir de se trouver à Greendale...

Au Père Pesse succéda le Père Rochain, en 1910. A la rentrée de 1911, en septembre, le nombre des inscriptions s'était élevé à 135. D'où nécessité de bâtir encore. Cette fois, c'est l'aile centrale que l'on érigea, en briques. Mais voici que la guerre de 1914 éclate et dix des religieux du collège sont mobilisés sous les drapeaux de la France. Peu importe, on met les bouchées doubles et l'on continue de travailler. La rentrée de 1918 amène plus de 200 élèves. Cette même année, le Père Rochain, prévoyant l'avenir, soumet aux sociétés franco-américaines le projet d'une campagne de souscriptions pour l'achat d'un terrain. Jusqu'ici on s'était contenté d'habiter le flanc de la colline. Cette fois, c'est la colline tout entière dont le collège se rend propriétaire par l'acquisition, grâce à cette première souscription, d'une terre

d'une superficie de 50 acres, disposée en quadrilatère. Non seulement le collège est dans ses meubles et a pignon sur rue, mais il a du « leibenstraun », suivant l'expression mise à la mode par Hitler pour se donner un prétexte d'envahir les pays avoisinants. Toujours sous le Père Rochain, le développement intellectuel marcha de pair avec le développement matériel. En 1916, la chaire de philosophie, d'après St-Thomas, était inaugurée. Et comme ceci complétait le curriculum du cours classique, on demanda aux Chambres du Massachusetts l'autorisation de conférer le grade de bachelier ès art, ce qui fut accordé le 6 février 1917.

Lorsque le Père Deydier prit la direction de l'institution en 1919, il la trouva pleine d'élèves et... pleine de dettes. Sa première préoccupation fut de solder ces dernières. Et après y avoir réussi, il édifia la deuxième aile, complétant ainsi les bâtiments de l'école supérieure actuelle. Mais il ne s'en tint pas là. Il dressa le plan d'un gymnase et d'une construction séparée à l'usage des élèves des quatre dernières années: belles-lettres, rhétorique et philosophie.

Au Père Sérieix incombait la tâche de mettre à exécution le plan formulé par son prédécesseur pour la construction du gymnase. Ce qui fut fait. Jusqu'ici, on s'était surtout préoccupé des pierres et des briques. Il fallait aussi pourvoir aux terrains de jeux pour les élèves. Ce fût en partie l'œuvre du Père Sérieix, que le Père Armanet poursuivit ensuite. Ce dernier eut à subir le contre-coup de la crise financière de la première partie de 1930. De 306<sup>r</sup> élèves, le nombre était tombé à 197 en 1934. Il fallut financer, serrer les cordons de la bourse, transiger de droite et de gauche. Quoi qu'il en soit, le Père Armanet passa

victorieusement à travers la crise, dota les terrains d'une grotte dédiée à Notre-Dame de Lourdes, ouvrit le parc Jeanne d'Arc, et grâce à la générosité de Mme Homer Gage, fit percer la royale avenue qui de la rue ouest Boylston monte jusqu'au parterre ornant le devant du collège.

En 1935, arriva le Père Rodolphe Martel. Il était déjà un ancien de la maison comme professeur. Sous lui on vit rebondir jusqu'à 340 le nombre des élèves. Outre la direction de la maison, le Père Martel eut entre autres préoccupations: l'enrichissement de la bibliothèque laquelle comprend aujourd'hui plus de 30,000 volumes; la réorganisation des laboratoires de physique et de chimie; le rafraîchissement du réfectoire et de quelques salles de récréation; le renouvellement complet de l'intérieur de la chapelle avec autel liturgique, verrières, orgue, luminaire, si bien que, suivant l'expression de Pie X, on peut aujourd'hui y « prier en beauté »; l'ouverture d'un splendide « baseball diamond » dû à la générosité de l'abbé Rodier, curé à Worcester. Comme couronnement de son œuvre, déjà si féconde, le Père Martel a enfin accepté la présidence de la présente campagne de souscriptions, sous les auspices des sociétés franco-américaines et canadiennes-françaises opérant aux États-Unis, dans le but de prélever une somme de \$250,000 pour agrandir encore.

Belle lignée de bâtisseurs d'œuvres et de bâtisseurs d'hommes.

#### AU LIVRE D'OR

Il n'est guère de personnages importants qui passent en Nouvelle-Angleterre sans une visite au

Collège de l'Assomption. Au Livre d'Or du collège on trouve les signatures de deux cardinaux français; deux délégués apostoliques à Washington; cinq évêques français; huit évêques canadiens-français; un évêque chinois; un évêque haïtien; quatre ambassadeurs de France à Washington, sans tenir compte d'une liste infinie de personnages politiques, écrivains, publicistes, artistes, diplomates, etc.

#### L'ASSOMPTION VU PAR LES AMÉRICAINS

Nous avons expliqué plus haut qu'en 1917, les Chambres du Massachusetts avaient accordé au Collège de l'Assomption le droit de conférer le grade de bachelier ès art. Depuis cette époque, l'école supérieure du collège a été admise dans la « *New England Association of Colleges and Secondary Schools* ». Elle est aussi affiliée à l'Université Catholique de Washington. La reconnaissance du collège par quelques-unes des grandes universités américaines, comme Harvard, n'a pas été toutefois sans provoquer quelques anicroches. Nous pourrions citer le cas d'un frais diplômé de l'Assomption qui se présente un jour, avec son parchemin de bachelier, au registraire de l'Université Harvard en vue de son admission à l'école de droit. Le registraire examine le diplôme, puis il le remet au candidat avec un petit air de dédain ajoutant que le collège de l'Assomption lui était inconnu. Le candidat argue que son grade de bachelier a été autorisé par les Chambres du Massachusetts. Le registraire ne veut rien entendre. En désespoir de cause le candidat exige, à titre de citoyen américain, d'être soumis à un examen d'entrée,

avec l'entente que s'il passe l'examen, il sera admis à l'école de droit. Le registraire consent à cet arrangement... lequel n'eut pas d'autres suites, l'examen n'ayant pas été requis en définitive. Le diplômé de l'Assomption entra donc à l'école de droit et faillit ne plus en sortir, parce qu'après l'obtention de sa licence, Harvard lui proposa de devenir un « research fellow », ce qui l'aurait éventuellement conduit à une chaire de professeur. Depuis ce temps, les diplômés de l'Assomption sont admis à Harvard sans chichis.

Il nous souvient encore d'un autre gradué de l'Assomption entré à l'école d'aviation de la marine américaine et à qui l'officier instructeur demandait un jour à quel collège il avait fait ses études. Comme l'aspirant-aviateur mentionnait le Collège de l'Assomption, l'officier reprit: "*I have never heard of it, but it must be good. It is evident from your work that they give you something besides book-learning there*". Et pour les autres élèves de la classe, l'officier ajouta: "*Here is a fellow who knows how to study and how to reason things out for himself*".

A ces témoignages, ajoutons-en un dernier, celui-ci provenant d'un éducateur américain. Le Collège de Boston (Boston College), dirigé par les Jésuites, a inauguré une École de Droit fréquentée par d'anciens élèves de l'Assomption. Quand le collège de Worcester sollicita son affiliation à la "*New England Association of Colleges and Secondary Schools*", le Père William J. Kenealy, doyen de Boston College, porta le témoignage suivant sur le compte des diplômés de l'Assomption enregistrés à la Faculté de droit de Boston College: "*Their record as a whole is*

*much better than that of graduates of some long-standing members of the Association."*

En somme, il n'y a pas lieu de s'étonner de ces témoignages, si l'on tient compte que plusieurs des professeurs de l'Assomption sont aujourd'hui des licenciés et des docteurs en lettres, sciences, philosophie, arts, etc., et que pour entrer dans la communauté assumptionniste, un diplômé doit avoir conservé au moins 85% dans ses notes d'examens.

C'est dire que la fine fleur de la jeunesse franco-américaine forme aujourd'hui, avec les vieux maîtres venus de France, Belgique, Suisse, le personnel enseignant du Collège de l'Assomption.

#### QUÉBEC ET L'ASSOMPTION

Aux premiers temps de l'immigration, les Franco-Américains étaient généralement plus pauvres qu'ils ne le sont aujourd'hui. Rares étaient les familles qui pouvaient procurer à leurs fils une éducation supérieure. Celles qui étaient en mesure de le faire choisissaient généralement un collège canadien, et de préférence le collège de la région d'où ils étaient originaires. Les curés favorisaient cet arrangement. Qui n'a été témoin, dans la vieille gare Union, de Worcester, d'un départ de petits Franco-Américains pour les collèges du Canada, dans les premiers jours de septembre ? On s'empilait dans les wagons, sous la surveillance d'un ou deux représentants d'une compagnie de chemin de fer, assistés de religieux canadiens qui avaient fait du recrutement d'élèves au cours des vacances. Lors de la fondation du Collège de l'Assomption, plusieurs eurent l'appréhension que cette mi-

gration scolaire cesserait, et c'était avec un peu de réticence que des membres du clergé voyaient s'élever sur la colline de Greendale la nouvelle institution. On ne connaissait rien des nouveaux venus. Était-il sage de leur confier les petits franco-américains ? Ne se sentiraient-ils pas étrangers aux mains de religieux venus d'outre-Atlantique ? Malgré l'assurance donnée par le Père Bailly, Supérieur général de la communauté : *« ce collège sera une œuvre exclusivement franco-américaine; le jour où il cessera d'être français, il devra cesser d'exister car il n'aura plus sa raison d'être »*, malgré cette assurance, dis-je, on avait des doutes quant à la formation de la jeunesse confiée aux Pères. Par ailleurs, il en était d'autres, qui pour rien au monde, auraient voulu envoyer leurs enfants dans les collèges du Canada. Ils les auraient placés plutôt dans les institutions américaines, d'où ils seraient sortis avec une mentalité n'ayant plus rien de français et avec un sens religieux fort atténué. Pour cette dernière catégorie de Franco-Américains, le Collège de l'Assomption représentait le juste milieu entre le collège américain et le collège canadien. C'est ce qui a fait le succès de l'Assomption. L'on s'aperçut d'ailleurs par la suite que la formation reçue à l'Assomption n'était pas en contradiction avec la culture canadienne-française et, qu'en somme, on n'y faisait pas œuvre de dénationalisation. C'est que la formation scolastique des jeunes franco-américains entrés dans la communauté était puisée au cœur même du Canada français, à Bergerville, sur le Chemin Ste-Foye de Québec. Les premiers Assomptionnistes franco-américains durent faire leur noviciat et leurs études théologiques en France ou en Belgique. Mais

en 1926, l'on ouvrit le noviciat de Bergerville. De 1926 à 1940, son noviciat terminé, le jeune religieux passait en Europe. Depuis 1940, c'est le Séminaire de Québec et l'Université Laval qui donnent à ces religieux la formation et les principes de vie apostolique qui les guideront plus tard. Et voilà comment Québec continue d'exercer son influence, par un heureux crochet, dans la formation du caractère franco-américain.

#### L'ÉVOLUTION FRANCO-AMÉRICAIN

L'évolution franco-américaine est nettement démarquée. Au début, l'on ne venait pas ici avec l'intention d'y rester. Le but de chaque famille était d'amasser le plus d'argent possible, dans le moins de temps possible, puis de s'en retourner sur la terre ancestrale et, avec l'argent mis de côté, établir les fils sur des terres neuves, acheter du matériel de ferme, libérer l'héritage de quelques hypothèques encombrantes. On ne voulait pas bâtir une maison, afin de n'avoir pas à payer les impôts. On ne voulait pas prendre ses lettres de naturalisation, afin qu'en cas de guerre, les fils ne soient pas appelés sous les drapeaux. Bref, on voulait bien de la vie américaine, mais sans accepter les obligations civiques qu'elle comporte. C'était se vouer d'avance à une éternelle situation de parias et de tribus errantes. On sait comment Ferdinand Gagnon réussit à faire tomber ces préventions et à faire accepter le civisme américain comme le premier devoir après celui réservé à Dieu.

Les mêmes tâtonnements, les mêmes incertitudes

s'élevèrent à l'endroit de l'Assomption. Aujourd'hui l'on se rend compte que non seulement le collège a comblé un vide, mais qu'il est indispensable à notre organisme social. Il est le réservoir dans lequel les Franco-Américains puiseront dorénavant leur élite. Et cette élite aura été formée à l'école de l'humanisme chrétien qui « estime l'homme avant tout sur sa valeur morale et surnaturelle, admet et maintient l'ordre des fonctions sociales tout en se gardant bien de juger la valeur réelle d'un homme d'après la fonction ou le rang social qu'il occupe, établit la hiérarchie des valeurs et affirme la supériorité de la personne humaine, à la destinée spirituelle de laquelle il subordonne tout le reste ». (J. Foisset, — Conversion à l'Humain). Si l'on ajoute qu'à cette formation humaniste, l'on intègre ce qu'il y a de meilleur dans ce que les Anciens nous ont légué, dans ce que la France, les États-Unis, le Canada ont produit de plus pur et de plus beau, il semble qu'il y a là quelque chose de rassurant pour l'avenir des Franco-Américains. Ceux-ci visent de plus en plus à se suffire à eux-mêmes en matière d'éducation, mais en prenant modèle sur leurs origines ethniques et en s'inspirant aux meilleures sources de ces origines. N'est-ce pas de l'évolution dans le bon sens !

Qu'on ne se méprenne cependant pas sur leurs intentions. Ils ne sont plus des Canadiens-Français, encore moins des Français. Américains sont-ils devenus, Américains veulent-ils rester. S'ils souscrivent généreusement à la campagne présentement en cours, c'est parce qu'ils ne veulent pas que leurs fils soient obligés de passer par où les pères ont passé, et qu'ils voient dans le collège actuel le germe de l'université

future, à la fois école de civisme américain et gardienne de l'esprit français.

#### L'AVENIR

Ce n'est pas seulement le côté spirituel qui est en jeu. Au strict point de vue de l'avancement matériel des Franco-Américains, le Collège de l'Assomption a un beau rôle à jouer.

Au lendemain de la guerre 1914-1918 on trouva extraordinaire, incroyable, que le Président Wilson quitte le territoire américain. Aujourd'hui, on trouve tout naturel que le Président Roosevelt se ballade de Québec à Téhéran, de Casablanca à Yalta. C'est que les États-Unis sont sortis de leur politique d'isolement. Leurs contacts avec tous les peuples de la terre, pour le maintien de la paix, seront de plus en plus fréquents et de plus en plus nécessaires. D'où l'opportunité de parler plus d'une langue. Un professeur de l'Université de New York dit à ce sujet: "*It is important that the high school teachers take a greater part in the coming battle for the foreign languages. The teaching of foreign languages has taken a definite upswing*". De son côté, un professeur de l'Université du Connecticut fait cette constatation: « *Le français tient bon ici. Et ça reprend aussi un peu partout dans les écoles américaines* ». Dans un ouvrage qui a été un des succès de l'année, "*A Bell for Adamo*", John Hersey, l'auteur, fait cette observation: "*No other country has such a fund of men who speak the languages of the lands we must invade, who understand the ways and who listen to their parents sing the folk songs and have tasted the wine of the land on the palate*".

*of their memories*". Enfin, le gouvernement américain vient de créer, à Madison (Wisconsin), sous la direction du Colonel Francis T. Spaulding, doyen de la Faculté d'éducation de Harvard, une école par correspondance laquelle opère dans neuf des théâtres majeurs de la guerre et dont l'une des fonctions principales est l'enseignement des langues modernes. Les soldats américains, d'origine française, sont souvent redevables à leur connaissance du français d'un poste d'interprète ou d'officier. Leurs contacts avec les populations de France, Belgique, Luxembourg, leur ont démontré l'utilité du français. A leur retour, ils voudront que leurs enfants soient instruits dans cette langue. Enfin, les relations de la république des États-Unis avec les républiques sud-américaines où le français est la langue de la bonne société, à côté de l'espagnol, offrent des carrières à la jeunesse de demain, à condition qu'elle se prépare à les remplir par la connaissance des langues.

Telle est la tâche dévolue au Collège de l'Assomption dans l'évolution franco-américaine.

Adolphe ROBERT.

## Réflexions sur l'Académie...

L'idée d'une *Académie canadienne-française* flotte depuis longtemps dans l'air du Canada français. Pour ne pas remonter plus loin que nos souvenirs personnels, il nous revient en mémoire un certain concours qu'avait lancé, il y a quelques années, la maison Albert Lévesque, sur la composition idéale d'une telle association. Peu importe que nous ayons oublié quels « grands hommes » avait alors favorisés le vote populaire, il reste que des faits semblables (concours, débats, articles...) décelaient une préoccupation constante chez l'élite et préparaient l'opinion à la naissance de *notre* Académie, annoncée il y a peu de temps et dont M. Léo-Paul Desrosiers nous entretenait dans *L'Action nationale* de février dernier.

D'après les rares communiqués officiels émis jusqu'ici, il semble que notre Académie groupera des écrivains *actifs*, c'est-à-dire qui auront fait leurs preuves en publiant un ou plusieurs volumes. Nous avons cru comprendre aussi, par les mêmes sources, que leur tâche consisterait à mettre en lumière, à répandre la culture française au Canada; à exalter ses plus brillantes manifestations; bref à faire fructifier d'abord, rayonner ensuite cette grande force que nous avons le bonheur de posséder à même nos fibres les plus intimes, et que pourtant nous apprécions trop peu. Nous la voyons remplir cette mission par l'énoncé et le développement de principes culturels généraux; par l'institution de concours et de prix; par la tenue de séances publiques où seraient discutés des sujets ayant trait à la culture ou simplement à la

littérature, où les genres seraient étudiés en eux-mêmes ou dans leurs rapports avec telle autre discipline humaine; par la fondation d'un journal ou d'une revue... tout cela (et bien d'autres réalisations) échelonné naturellement sur la période de temps nécessaire.

Qui donc, s'il n'est poussé par une jalousie inavouée ou par une secrète animosité à l'endroit d'un membre-fondateur, songerait à s'opposer à la création d'une telle société chez nous, à en nier les bienfaits ?

Or voilà que l'annonce par M. Léo-Paul Desrosiers que l'*Académie canadienne-française* s'assigne un but *linguistique précis* (1) nous a porté à réfléchir, à méditer.

Ces réflexions, nous les présentons en toute objectivité; notre seule excuse est de nous être consacré depuis quelques années à l'étude de la belle langue française. Ce que nous dirons s'adresse au groupe plus qu'aux individus; nous voudrions jeter quelque lumière sur un important aspect de la question, en posant certains principes qui nous paraissent assez sûrs.

Demandons-nous d'abord à quoi tient le prestige de l'*Académie française*. Nous pouvons affirmer, sans crainte d'errer, qu'il s'appuie beaucoup plus sur la renommée individuelle de ses membres que sur son succès dans le domaine linguistique. Malgré les éditions successives de son Dictionnaire et de sa Grammaire, son autorité est fort loin d'être reconnue;

---

1. « Vocabulaire, syntaxe, prononciation doivent être soumis à un examen intelligent pour qu'un jour un travail d'ensemble puisse prononcer le verdict final. » *L'Action nationale*, février 1945, p. 141.

on fouille ses œuvres pour en faire ressortir les contradictions trop nombreuses, pour en blâmer les non-sens trop fréquents, non pour s'instruire ou simplement s'informer.

Cette indéniable faillite dans ce qui devait être originairement la principale fonction de l'Académie, on en trouve une autre preuve dans ce second fait : le plus grand parmi les rares vrais philologues qui en aient fait partie, Emile Littré, a jugé bon de dresser lui-même un dictionnaire, alors qu'il avait toute faculté de travailler à celui de l'illustre compagnie. Nous savons bien que les deux ouvrages diffèrent d'inspiration, que Littré ne critique pas ouvertement le travail de ses collègues ; mais pour qui sait lire entre les lignes de sa *Préface*...

D'où vient qu'il se rencontre tant de défauts, tant d'erreurs dans des œuvres auxquelles collaborent les esprits les plus distingués de chaque génération ? Nous y voyons deux causes principales.

D'abord, le fait d'être des écrivains, des penseurs de génie (historiens, romanciers, philosophes, essayistes...) ne gratifie pas les Immortels de la science universelle, donc ne les institue pas linguistes : ils peuvent « faire du style » d'une façon plus que remarquable, sans pour cela connaître tout l'appareil technique du langage et son histoire. Demander à un romancier de faire un dictionnaire, c'est comme insister auprès d'une téléphoniste pour qu'elle vous fasse un cours de physique du son et d'électrotechnique. Il y a là toute la différence entre l'usager et le spécialiste.

S'il est vrai que les grands écrivains sont, avec le peuple, les véritables créateurs de la langue, qu'ils

exercent une influence non négligeable sur son développement, leur action est le plus souvent à demi consciente et ne nécessite aucunement chez eux une spécialisation poussée dans l'étude des langues.

Or, comme l'écrit l'un de nos linguistes les mieux avertis: « Depuis plus d'un siècle, la linguistique s'est constituée en science autonome et, comme toute science fondamentale, elle a provigné, elle a poussé des branches nombreuses qui attestent l'ampleur et la profondeur du problème de la parole ». <sup>2</sup> Impossible de conclure autrement, sauf tout le respect que nous devons à l'œuvre littéraire des académiciens: ils pratiquent presque tous la lexicologie et la grammaire en *amateurs*.

Seconde cause d'erreurs: ici se pose tout le problème de l'auteur unique et de l'auteur multiple. Et, à l'Académie, ils sont quarante ! Un soir, on discute afin de savoir si tel mot prendra deux *r* ou un seul. Deux adversaires s'affrontent courtoisement; celui des deux *r* l'emporte. Le mois suivant, ce vainqueur est retenu chez lui par la grippe; arrive un mot de la même famille; le champion du *r* unique triomphe cette fois avec son point de vue. Cette illustration, si simplifiée soit-elle, nous aide quand même à comprendre bien des choses; on pourra, s'en inspirant, reconstituer d'autres scènes semblables.

Entendons-nous bien. Ceci n'est pas une charge contre l'*Académie française*, dont nous admirons et aimons plusieurs membres et dont l'action culturelle est digne des plus grands éloges. Nous en tenant au

---

2. Jean-Marie LAURENCE, *L'enseignement de la langue orale dans L'enseignement secondaire au Canada*, octobre 1942, p. 48.

strict point de vue linguistique, nous faisons simplement nôtre cette constatation de Ferdinand Brunot et de Charles Bruneau: « L'Académie a, en matière de langue, perdu son autorité... »<sup>3</sup>

Or, en lisant l'article de M. Léo-Paul Desrosiers, tout content que nous étions de la nouvelle fondation dont il nous entretenait, il nous est soudain venu la crainte de voir notre Académie s'engager dans cette même voie, en matière de langue, voie que nous ne sommes pas le seul à ne pas croire la bonne. Nous savons bien que notre société ne se propose pas exactement le même but que celle de France. Tout de même, M. Desrosiers nous en a assez dit pour que ceci soit clair: on y travaillera en plein domaine proprement linguistique.

Si, au sein de la nouvelle compagnie, il se crée un comité spécial de vrais spécialistes, chargés de passer au crible les matériaux apportés par tous, tout va bien et nous n'avons plus aucune appréhension. Qu'il en soit autrement, et nous devons ajouter une unité au nombre déjà trop élevé de nos individus et de nos sociétés (oh ! bien intentionnés) qui se donnent la mission de légiférer sur la langue française, sans même songer qu'il y faudrait une préparation scientifique précise.

A y bien penser, nous avons bonne confiance que notre Académie saura éviter ce danger. En effet, M. Victor Barbeau, directeur-fondateur, nous a prouvé, en plus d'un domaine, qu'il n'est pas homme à se contenter d'à peu près. Nous puisons dans ses œuvres mêmes les meilleures raisons d'espérer qu'il

<sup>3</sup>. *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris 1937, p. 35.

procédera avec soin dans un champ qu'il a d'ailleurs lui-même exploré, et non pas en *amateur*, puisqu'il nous a déjà donné un bel essai de synthèse dans son ouvrage: *Le ramage de mon pays*.

Nous offrons nos plus sincères vœux de succès et de longue vie à la jeune *Académie canadienne-française*.

Richard BERGERON.

# Le fait néo-canadien dans la vie montréalaise et dans la vie canadienne.

---

## LES NÉO-CANADIENS ET LES DEUX GRANDS GROUPES ETHNIQUES

Les néo-Canadiens représentent une force, plus n'est besoin de le démontrer, mais où trouvera-t-elle son point d'application ? S'épuisera-t-elle en sursauts incohérents ? Le parti communiste, dont l'influence chez les néo-Canadiens, à cause de notre incurie, n'est pas négligeable, finira-t-il par se l'attacher ? Ou, viendra-t-elle s'allier à l'un des deux grands groupes ethniques pour l'écrasement ou la mise à la raison de l'autre ?

Le caractère anglais par sa suffisance, sa foi dans sa supériorité, sa froideur, sa raideur, heurte les néo-Canadiens ; le nôtre, plus gai, plus liant peut les bien disposer. J'ai interrogé plusieurs de ces gens, ils disent en général se sentir mieux compris par nous que par le bloc anglo-saxon. De plus, l'influence française dans l'Europe continentale et la sympathie des peuples pour la France devrait jouer pour nous. Il faut toutefois se dire que cette influence et cette sympathie atteignent surtout la classe intellectuelle et non le bas peuple où se recrutent les immigrants.

Par contre, alors que sur le marché du travail, l'Anglo-Saxon, en général, ne leur nuit pas, les néo-Canadiens sont pour nous de dangereux concurrents. « Le Canadien français, écrit M. Raymond Tanghe, reste en butte à la concurrence de la main d'œuvre exotique, surtout dans les métiers manuels pénibles

que les Anglo-Saxons évitent: débardeurs, terrassiers manœuvres. Là, on trouve des Italiens, des Polonais, des Ukrainiens, des gens de l'Europe centrale qui ont des exigences encore moindres que les Canadiens français et se contentent d'un salaire plus réduit ». Et cela « conduit à l'avalissement du niveau de vie et à l'appauvrissement de la classe ouvrière<sup>1</sup> ». En nos temps d'abondance de travail, cette lutte est moins aiguë et les unions et la législation ouvrière tendent à en amoindrir encore l'âpreté. Mais il suffira d'un retour de la dépression pour faire cesser cette période d'accalmie.

---

Le milieu dans lequel les néo-Canadiens évoluent est-il propre à en faire pour nous des sympathisants ?

Au point de vue religieux, les races européennes à Montréal — abstraction faite des Anglais et des Français — sont catholiques dans une proportion de 39%. Si l'on exclut les Juifs, les catholiques forment alors les 70% de cette population. Vu l'influence prépondérante du catholicisme canadien-français à Montréal, ces néo-Canadiens catholiques ne seront-ils pas naturellement portés à chercher l'appui de notre groupe ? Mais, d'abord, selon le mot du R. P. Archambault, « le personnel restreint et le manque de ressources » font que leur vie catholique est plus ou moins intense. Et puis, une bonne partie de ces gens parlant l'anglais plutôt que le français, il ne faut pas oublier l'influence que peut exercer le catholicisme irlandais qui est anglicisant.

---

1. R. Tanghe — Montréal, p. 82.

Du moins, la distribution numérique des néo-Canadiens dans Montréal est-elle de nature et peut-elle travailler à en faire des francophiles ? Il ne faut pas surestimer l'influence du quartier, du voisinage. Dans des quartiers à forte majorité canadienne-française, vous avez de petites Italies, de petites, Polognes. Ainsi, dans Saint-Eusèbe, quartier fortement canadien-français, il y a une minorité polonaise qui a réussi à monopoliser presque une rue ou deux. La même tendance est visible par exemple dans le quartier Saint-Jean pour les Italiens. Ils savent donc s'isoler ou y sont forcés. Ce n'est que lorsqu'une famille néo-canadienne est seule dans un milieu canadien-français que, par les enfants surtout, peut jouer la francisation.

Répannus par toute la ville, les néo-Canadiens ont leur point de plus forte concentration dans le ghetto montréalais autour duquel ils rayonnent avec plus ou moins de régularité selon les obstacles rencontrés. De plus, on trouve, ça et là, des îlots autour d'un temple, autour d'une industrie qui emploie particulièrement cette main d'œuvre.

|                  | néo-cana-<br>dien |                                      |
|------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Saint-Louis..... | 72%               | C.F. plus nombreux que Britanniques. |
| Laurier.....     | 51%               | " " " " " "                          |
| S.-Michel.....   | 50%               | " " " " " "                          |
| S.-Laurent.....  | 28%               | " " " " " "                          |
| S.-Jean-Baptiste | 23%               | Majorité canadienne-française.       |
| Mont-Royal....   | 22%               | C.F. plus nombreux que Britanniques. |
| S.-Joseph.....   | 21%               | " " " " " "                          |
| Ste-Anne.....    | 19%               | " " " " " "                          |
| Montcalm.....    | 19%               | Majorité canadienne-française.       |
| S.-Jean.....     | 19%               | " " " " " "                          |
| S.-Georges.....  | 14%               | " britannique.                       |
| Crémazie.....    | 14%               | " canadienne-française.              |
| S.-Eusèbe.....   | 14%               | " " " " " "                          |

Le quartier peut aider à la francisation des cas isolés, mais, comme l'anglais sert le plus souvent d'intermédiaire aux néo-Canadiens dans leurs rapports avec les autres groupes, dans leur vie commerciale et publique, ils baignent bien plus dans une atmosphère anglaise que française.

Dans la très grande majorité des usines, l'anglais domine. Les patrons ne parlent qu'anglais, les avis écrits se font le plus souvent uniquement dans cette langue. L'organisation ouvrière est d'inspiration anglo-saxonne. Les néo-Canadiens s'aperçoivent qu'une diplomatie souple exige qu'on applaudisse à ce qui est anglais. Notre infériorité dans le domaine industriel les fait douter de notre valeur dans les autres domaines.

Pourtant l'assez notable parallélisme dans la situation des Canadiens français et des néo-Canadiens devrait les porter à sympathiser ensemble. Quelques-uns de nos hommes politiques s'en sont aperçu et travaillent à réaliser une alliance entre les deux groupes. Le Chanoine Groulx écrivait: « Tournons-nous vers les néo-Canadiens. Avec eux, nous avons au moins ceci de commun qu'ils n'ont et qu'ils ne veulent avoir d'autre patrie que le Canada et qu'ils y sont venus pour vivre, comme nous, un idéal de liberté généreuse ». <sup>1</sup> Nous avons ceci de commun que nous souffrons tous deux de l'accaparement anglo-saxon des positions et des richesses. Et nous avons donné, dans le Québec, la preuve d'un libéralisme, d'une compréhension du droit des gens que l'on ne connaît pas de l'autre côté de la clôture. Plusieurs

---

1. Pourquoi nous sommes divisés, p. 39

chefs néo-canadiens ont des idées très en accord avec les nôtres. (L'un d'eux me disait: « Canadiens français et néo-Canadiens devraient travailler en commun ».) Un mouvement de collaboration entre les deux groupes, vraisemblablement, partira de Montréal d'où l'importance de savoir où nous en sommes ici avec les néo-Canadiens.

Ceux-ci peuvent certes sympathiser avec nous sans parler notre langue. Mais, s'ils sont anglophones, on peut craindre que la puissante machine britannique finisse par briser leur désir de différenciation.

Voyons quelle est la situation respective des deux langues officielles chez les divers groupes ethniques à Montréal.

| ORIGINE RACIALE          | Parlant FRANÇAIS | Parlant ANGLAIS |
|--------------------------|------------------|-----------------|
| Français.....            |                  | 46%             |
| Anglais.....             | 29%              |                 |
| Irlandais.....           | 40%              |                 |
| Écossais.....            | 27%              |                 |
| Autrichien.....          | 37%              | 95%             |
| Belge.....               | 96%              | 44%             |
| Tchèque et Slovaque..... | 14%              | 92%             |
| Finlandais.....          | 6%               | 95%             |
| Allemands.....           | 37%              | 94%             |
| Juifs.....               | 25%              | 98%             |
| Hollandais.....          | 34%              | 99%             |
| Polonais.....            | 34%              | 93%             |
| Roumain.....             | 41%              | 95%             |
| Russe.....               | 36%              | 94%             |
| Hongrois.....            | 11%              | 95%             |
| Italien.....             | 86%              | 86%             |
| Scandinave.....          | 27%              | 96%             |
| Ukrainien.....           | 28%              | 95%             |
| Autres Européens.....    | 47%              | 92%             |
| Races asiatiques.....    | 52%              | 93%             |
| (Syriens)                |                  |                 |

Inutile d'ajouter que ceux parlant l'anglais seulement sont plus nombreux, parmi les néo-Canadiens, que ceux ne parlant que le français.

La conclusion ? A part les Belges, les Italiens et les Syriens, la tendance est vers l'anglais d'une façon écrasante. On peut remarquer toutefois que, en général, ils sont proportionnellement plus nombreux à parler français que les Britanniques, Irlandais mis à part.

Comment expliquer ces chiffres dont la crudité porte un dur coup à notre prétendu pouvoir d'assimilation ? Dire qu'un certain nombre de néo-Canadiens sont nés dans les provinces anglaises ou s'y sont d'abord installés à leur arrivée au Canada ne suffit pas à expliquer l'énorme marge.

Faisons la part des différents facteurs dans cet état de choses.

Facteur religieux. Les néo-Canadiens qui appartiennent aux différentes communions protestantes sont plus portés à subir l'influence anglaise que les néo-Canadiens catholiques, l'influence française parce que les Églises protestantes sont nationalisantes alors que l'Église catholique, plus que les premières, fait abstraction, jusqu'à un certain point, des différences ethniques. De plus, le clergé catholique qui, à Montréal, dessert les différents groupes néo-canadiens a, en grande majorité, reçu sa formation dans l'Ouest ou aux États-Unis et, souvent, ne parle pas français. Chez plusieurs minorités, le curé, dans ses rapports avec ses paroissiens, ne parle que l'anglais et la langue de son groupe qu'il émaille souvent d'expressions anglaises (je puis le témoigner). Comment voulez-vous que, devant un exemple venant d'un quelqu'un qu'il respecte, le bonhomme polonais ou allemand ne s'incline pas ? Pour tout dire, la religion ne semble pas facteur important de francisation. Hongrois et Tché-

coslovaques sont catholiques et pourtant très peu enclins au français. Roumains, Syriens sont plutôt de religion grecque orthodoxe et ont quand même une teneur de français plus forte que la moyenne.

L'école. A part les Italiens, les Polonais, les Ukramiens, les Tchécoslovaques, les Lithuaniens, les Allemands peut-être, la majorité des enfants néo-canadiens d'âge scolaire ne s'oriente pas vers la Commission des Écoles Catholiques bien que cette commission offre à plusieurs groupes, des écoles où leurs langues sont enseignées, ce que ne fait pas, m'a-t-on dit, le Protestant School Board. En septembre 1943, 6,548 néo-Canadiens se sont inscrits à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal alors que les statistiques de 1941 donnent, pour Montréal, 19,963 néo-Canadiens entre 5 et 14 ans. Même si, de ce dernier chiffre, on défalque ceux qui sont incapables d'aller à la classe, suivent des cours privés ou fréquentent des écoles indépendantes, on peut, sans posséder les statistiques du Protestant School Board (il a refusé de me les communiquer), concéder que ce dernier reçoit la majorité des élèves néo-canadiens. Des 6,548 néo-Canadiens inscrits à la Commission des Écoles Catholiques, 4,026 l'étaient dans la section anglaise. Seuls, les Italiens, les Belges et les Syriens avaient, en majorité, opté pour les classes françaises. Ici encore, voulant être libéraux, nous nous jouons un vilain tour: avant la fondation des classes de langues étrangères, plusieurs néo-Canadiens (Polonais et Ukramiens dans la paroisse Saint-Anselme) fréquentaient l'école française. Depuis, ils vont à l'école qu'on leur a destinée et dont l'enseignement, après les premières années, se donne en anglais.

Ai-je besoin d'ajouter que les journaux anglais, plutôt que les nôtres, entrent dans les foyers néo-canadiens et poursuivent le travail d'anglicisation ?

On comprendra aussi — et la chose est évidente dans les statistiques fédérales où l'on donne la langue maternelle, française ou anglaise, pour les divers groupes raciaux — que ces gens se marient plutôt avec des Britanniques qu'avec nous, exception faite toujours des Belges et des Italiens.

S'ils adoptent l'anglais, c'est par opportunisme. Nos traditions, nos mœurs, notre forme de civilisation sont pour eux bien secondaires. Ils s'aperçoivent que, pour gagner le pain de tous les jours, il faut l'anglais : ils apprennent l'anglais qui est la langue de relation. A Montréal, « la majorité d'origine française connaissant et le français et l'anglais, la minorité britannique et étrangère se servant surtout de l'anglais, il se produit ce fait curieux que cette dernière langue est le truchement le plus répandu lorsque l'on désire intéresser la collectivité »<sup>1</sup>. Nous travaillons nous-mêmes à notre écrasement avec une désinvolture de grands seigneurs. Nous devrions parler le français le plus possible afin de faire sentir la nécessité de notre langue : si un néo-Canadien baragouine l'anglais, nous l'aidons à se perfectionner.

Alors que nous sommes là avec un prosélytisme que nous réservons précieusement pour les Chinois et les Nègres (ceux qui ne sont pas du Canada), les Anglo-Saxons montent mille et une organisations en vue de se gagner les immigrants, leur viennent en aide de mille manières, les inondent de propagande.

---

1. R. Tanghe — Géographie humaine de Montréal, p. 296.

Nous ne sommes plus qu'une bande de petits bourgeois sans initiative et sans esprit missionnaire. Qu'avons-nous à dresser en face du Y.M.C.A., du Canada Handicraft Guild, des Settlements, etc ?

Il n'existe aucun noyau jociste chez les néo-Canadiens. Notre fédération des Oeuvres de Charité s'en occupe quand elle ne peut faire autrement. La Société Saint-Jean-Baptiste a tenté un ou deux efforts de ce côté. M. Roger Duhamel m'a dit que cette société se propose d'organiser des cours de français pour les néo-Canadiens. Des gens qui connaissent très bien les néo-Canadiens m'ont avoué leur crainte au sujet du succès de cette initiative, louable en soi, mais qui pourra difficilement grouper beaucoup d'élèves.

Le R. P. Archambault a proposé déjà un système d'adoption de paroisses néo-canadiennes par des paroisses canadiennes-françaises riches. Tentative fut faite dans ce sens, mais, nous pouvons difficilement jouer les Crésus, le projet eut de discrètes funérailles.

Le Père Archambault a proposé aussi la formation d'un clergé canadien-français polyglotte qui pourrait aider les prêtres nationaux. Mais le projet ne reçoit pas l'adhésion générale de ces derniers qui prétendent, avec raison, semble-t-il, que le prêtre, s'il n'est pas de sa nationalité, est, par le néo-Canadien, considéré comme un étranger, presque un intrus, et jamais n'aura sa confiance non plus que ses confidences.

Il y aurait une autre façon de venir en aide aux néo-Canadiens: l'organisation coopérative. Alors qu'aux États-Unis, les coopératives sont très prospères chez les groupes raciaux minoritaires, rien, ou presque, n'existe à Montréal. Je ne connais qu'une

coopérative ukrainienne de boulangerie, du moins me l'a-t-on donnée comme telle.

Pourtant, autant sinon plus que pour nous, la coopération pour les néo-Canadiens s'impose. Le Polonais ou le Hongrois s'expliquera mieux avec un gérant de caisse populaire qui sera de même origine que lui qu'avec le gérant d'une grande banque commerciale. La plupart d'entre eux pratiquent une sage économie. Pourquoi ne la canaliserai-ent pas vers leurs propres banques qui, elles, s'en serviraient pour aider un frère dans le besoin ? De même, la coopérative de consommation pourrait dans son domaine leur être d'un grand secours.

On dit : « Mais ils n'ont pas de chefs ici. Où trouver celui qui aura assez de prestige et de talent pour fonder et faire prospérer chez eux un mouvement coopératif ? » La coopérative est une école de chefs. Il s'agit pour nous de prêter l'épaule d'abord.

Sans doute, des coopératives ne peuvent être fondées dans tous les groupes à cause du petit nombre et de l'éparpillement de certains. Il reste que chez beaucoup, elles pourraient vivre et prospérer.

J'en ai parlé à plusieurs dont un curé polonais et un curé ukrainien ; ni l'un ni l'autre de ces curés n'est opposé théoriquement à la coopération mais tous deux craignent l'effort qu'exige la fondation d'une coopérative, et tous deux d'ailleurs ne savent pas très bien ce que c'est. L'un d'eux concevait la Caisse populaire comme une annexe de la fabrique qu'il ne trouvait pas assez riche pour se muer en banque. A mesure qu'on leur explique le fonctionnement et l'utilité d'une coopérative, tombent leurs objections d'ordre pratique.

Que nos Caisses populaires tentent un mouvement de propagande de ce côté, expliquent le fonctionnement et les avantages des Caisses, s'offrent à aider l'organisation néo-canadienne, et les adhésions ne tarderont pas. Vous voyez d'ici combien nous gagnerions en influence: on s'apercevrait qu'il peut être payant d'être du côté des Canadiens français. Mais nos Caisses populaires n'ont pas trop de temps pour s'occuper des Caisses canadiennes-françaises nouvelles. Nous n'avons jamais le temps. Et, un jour, nous ouvrirons peut-être de grands yeux étonnés devant le noyautage opéré chez les néo-Canadiens par les Credit Unions anglo-saxonnes.

Ce que je dis pour les Caisses populaires peut s'appliquer à nos coopératives de consommation. Quoique moins fortes que nos coopératives d'épargne et de crédit, elles pourraient au moins déléguer des conseillers.

Jusqu'ici, nous avons souvent fait figure de précurseurs dans le mouvement coopératif canadien; plus que le groupe anglo-saxon peut-être, nous sommes en mesure d'essaimer. Attendrons-nous longtemps ?

---

#### Rapprochons les faits étudiés:—

1. A Montréal, à moins d'une forte immigration, tout danger d'un renversement des proportions ethniques n'est que très lointain.

2. Nos immigrants ne constituent pas la crème de la société européenne. Toutefois, quels qu'en soient les facteurs responsables, ils ne sont pas plus mauvais citoyens que d'autres.

3. L'assimilation de ces gens constitue un travail de longue haleine. Et peut-être devra-t-on un jour en admettre l'impossibilité.

4. Même s'ils veulent rester eux-mêmes, cela ne les empêche pas de vouloir être de véritables Canadiens au même titre que nous.

5. Plus, ils prennent peu à peu conscience de leur force et joueront un rôle de plus en plus grand dans la politique canadienne.

6. Si actuellement leur rôle est encore effacé, c'est qu'ils manquent de chefs; il est dans notre intérêt de Canadiens et de Canadiens français de leur aider à s'en former.

*Considérant les facteurs propres à en faire des franco-philés ou des anglophilés.*

7. Si notre caractère les attire plus que le caractère anglais, notre situation de rival économique et notre infériorité en face de la puissante industrie anglaise peuvent par contre les détacher de nous.

9. Le facteur religieux en général est pour nous facteur positif, mais qui joue moins en francisation qu'en politique.

9. De même du fait qu'à Montréal nous les entourons de toutes parts.

10. Un parallélisme de situations et une grande similitude dans les réclamations militent en faveur d'un rapprochement politique entre néo-Canadiens et Canadiens-français. Grâce à cette alliance, peut-être pourrions-nous obtenir le redressement de nos griefs.

*Pour ce qui est de la francisation:—*

11. Il faut admettre chez les néo-Canadiens, une tendance, un engouement chez certains, à parler l'anglais. Mais l'anglicisation — à l'exception du groupe nordique peut-être — reste superficielle. La connaissance de l'anglais est pour eux une question de pain quotidien, alors que la connaissance du français ne peut généralement être qu'un à-côté intéressant.

*Considérant nos responsabilités:—*

12. Nous devons admettre un affaiblissement du prosélytisme canadien-français. Cela se traduit par une insuffisance complète chez nous d'œuvres ayant les néo-Canadiens pour objet.

13. Pourquoi des projets comme celui du Père Archambault, celui de M. Roger Duhamel, après modifications, ne se réaliseraient-ils pas ? Pourquoi n'aiderions-nous pas ces minorités à fonder des coopératives qui seraient affiliées à notre propre organisation. Si nous ne faisons rien de ce côté, d'autres nous devanceront.

---

Le mot de la fin ?

Montrer de la compréhension envers les minorités, mais, jamais, comme le font les Anglo-Saxons, laisser sentir que nous voulons leur faire perdre leurs caractères spécifiques au profit des nôtres.

Montrer plus de fermeté. Si nous savions mieux nous affirmer — et c'est un néo-Canadien de l'élite

qui me le disait — les minorités néo-canadiennes à Montréal seraient moins anglicisées, nous respecteraient plus, plus facilement, nous apporteraient leur collaboration.

Jean-Paul FUGÈRE.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARCHAMBAULT (Rév. P.)  
*Sous la Menace rouge.*
- BAERLEIN (Henry)  
*No longer Poles apart* - Long Mans Green & Co.
- BRUCHÉSI (Émile)  
*Aux Marches de l'Europe* Éditions Albert Levesque.
- GIBBON (John Murray)  
*The New Canadian Loyalists* The Macmillan Co.  
*Canadian Mosaic* Macmillan & Stewart.
- GROULX (Chanoine L.)  
*Pourquoi nous sommes divisés.*
- HÉBERT (Casimir)  
*Cours d'ethnologie montréalaise donné à l'école de Tourisme.*
- LANGLOIS (Georges)  
*Histoire de la population canadienne-française* Éd. A. Lévesque.
- MILLER (Kenneth D.)  
*Peasant Pioneers.*
- TANGHE (Raymond)  
*Géographie humaine de Montréal* A.C.F.  
Montréal Éditions Albert Levesque.
- WOODSWORTH (James S.)  
*Strangers within our Gates*
- Annuaire statistique du Canada 1941.  
*New Canadian's Allegiance Day (Manifeste)*  
Articles de journaux.
- ORIGINE RACIALE 1941

# CHRONIQUES

## La "prophétie" du juge Mulock

Dans le numéro d'avril dernier j'avais cité cette « prophétie » du juge Mulock: « Ce sont des hommes comme Harvey et comme Godbout, le nouveau premier ministre du Québec, qui mènent cette province (le Québec) vers des vues plus larges.., Cela peut prendre du temps, peut-être même 50 ans, mais le Québec deviendra province de langue anglaise. Et cette plus grande unité nationale est pleine de promesses pour le Canada. » Il paraît que l'ancien juge a déclaré dans la suite avoir été « misquoted », il aurait simplement prétendu que, dans une cinquantaine d'années, à peu près tout le monde, chez nous, pourrait parler l'anglais.

Si la langue seconde devait, dans cinquante ans, faire disparaître l'homogénéité du français au Québec au point que presque tout le monde pourrait parler l'anglais, on peut être assuré que le dynamisme de la langue seconde ne s'arrêterait pas là et que vingt-cinq ans plus tard une fraction notable de notre population cesserait de parler le français. Ne sont pas, ne peuvent pas être, ne doivent pas être bilingues les peuples des pays bilingues, sans quoi de tels pays cesseraient bientôt d'être bilingues. De purs réservoirs linguistiques flamand, wallon, alémanique, romand, italien alimentent, comme autant de sources, les langues flamande, française, allemande, italienne des Belges et des Suisses, langues qui vont s'altérer ensuite ou même se perdre dans les grands centres

bilingues de l'Europe ou dans les marais spongieux des puissantes civilisations avoisinantes.

Le français et la culture qu'il représente sont l'une des quatre formes de la civilisation de l'Europe occidentale transplantées aux Amériques. Les « nationaux » et tous les esprits distingués de notre planète, quel que soit leur nationalisme particulier, qui aiment dans le monde le verbe français et la littérature dont il est le véhicule ont raison de souhaiter que le réservoir linguistique du Québec demeure purement français. De sa pureté dépendent sa vitalité et son rayonnement dans cette partie du Nouveau-Monde, où nos pères ont eu l'honneur et le mérite d'avoir implanté le flambeau de la civilisation tout court dans sa forme française.

A. V.

La France et nous**"Charbonnier est maître  
en sa maison"**

Un homme affronte le peloton d'exécution. A la suite d'un rapide procès, il a été condamné à mort. Il est calme et montre un ferme courage. Au commandement de feu, il crie « Vive la France ! » Puis il s'abat sans vie. Cette scène se déroule-t-elle en pays occupé ? Se passe-t-elle dans un camp de concentration nazi ? Cet homme est-il un patriote français dont se venge la *Gestapo* ? Non, l'exécution s'accomplit à Alger où gouvernent le général de Gaulle et son Comité de Libération nationale. L'homme qui meurt en criant « Vive la France » ! a été accusé d'avoir trahi sa patrie. Son crime ? C'est d'avoir été ministre du maréchal Pétain à Vichy : il s'appelle Pierre Pucheu.

C'était au début de l'année 1944. Depuis, les événements se sont précipités. La France a été libérée, l'Allemagne a été conquise ; c'est la victoire. Mais ce qui avait été commencé à Alger se complète à Paris et en province. Les prisons regorgent de « collaborateurs ». Les tribunaux fonctionnent avec fébrilité. Le sang français coule encore et ceux qui le versent sont des Français. Pour purifier la France, ils offrent des sacrifices humains. La devise « Liberté, égalité, fraternité » a partout reparu et s'applique comme au beau temps de l'immortelle révolution : des frères, aimant le même pays, fusillent librement leurs frères : ils les « égalisent » !

Ces arrestations, ces emprisonnements, ces pseudo-procès, ces exécutions causent une impression extrêmement pénible au Canada français. La Société Saint-Jean-Baptiste, de Montréal, en y mettant toutes les formes, a rendu public le sentiment de ses membres. A l'ambassadeur de France au Canada, Son Excellence le comte Jean de Hautesclocque, elle a transmis une résolution dont voici quelques passages :

« La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal croit exprimer le sentiment des Canadiens français en transmettant au représentant du gouvernement français à Ottawa l'expression de leurs très vifs regrets, pour ne pas dire de leur indignation, devant les événements qui se déroulent actuellement en France.

« Au moment où ce pays a besoin de toutes ses énergies, de tous ses fils comme de tous ses amis pour assurer sa restauration, des procès, des condamnations et des exécutions qui atteignent brutalement une partie de l'élite française aggravent les divisions de la France et attristent chez nous ses meilleurs amis, ses amis de toujours. Nous comprenons mal que des procès d'opinions aboutissent à la peine capitale et non pas au bannissement ou à la perte des droits civils, comme il est d'usage dans tous les pays...

« Par amour de la France que nous voulons toujours grande, prospère et généreuse, nous élevons notre voix pour marquer notre désapprobation en face de persécutions dont l'appareil judiciaire n'est qu'un vain camouflage ».

La Société nationale a parlé au nom de tous ceux qui, en Amérique, aiment la France réelle et non pas celle d'un homme ou d'un régime. Elle a dit ce que

pensent chez nous ceux qui gardent toujours vivace le souvenir de la mère-patrie et qui s'évertuent à rester français. Elle s'est faite l'interprète de tous ceux dont c'est la fierté, en terre laurentienne, de croire à une France idéale, puissante au milieu des nations, hospitalière aux opprimés, juste envers ses enfants.

Mais ce langage, dit-on, a déplu en haut lieu. Il a été jugé inconvenant et déplacé. En quoi la lettre de la Société Saint-Jean-Baptiste a-t-elle manqué au protocole ? Il est difficile de le dire à ceux qui sont nourris de substance démocratique. Son Excellence l'ambassadeur de France a eu l'indulgence de mettre les choses au point. M. le comte de Haute-cloque a chargé un journal de sa réponse : « Charbonnier est maître en sa maison ». Cette phrase baigne dans la courtoisie diplomatique. On devine que, dans le discours direct, la tournure équivalente est la suivante : « Cela ne vous regarde pas » !

Alors n'en parlons plus qu'entre nous, avec la discrétion qui convient. Ne nous étonnons de rien et prenons modestement la leçon. Ne cherchons pas la contradiction. Ne remarquons pas que le charbonnier est dans notre maison au moment où il nous apprend qu'il est maître en la sienne. Soyons diplomates...

Nos ancêtres sont venus de l'Ile-de-France, de la Normandie, du Poitou, du Perche, de l'Aunis, de la Saintonge. Au nom du Christ et du roi, ils ont pris et exploré un continent. Ils l'ont gardé par l'épée pendant un siècle et demi. Chaque fois que Paris a eu maille à partir en Europe, ils ont combattu pour la frontière du Rhin. Comme les Anglais étaient

proches d'eux, ils ont fait toutes les guerres de l'Angleterre ! 150 ans contre elle et 150 ans pour elle, avec un enthousiasme divers. En 1760, la Nouvelle-France était envahie par des troupes écossaises et par des Allemands du Hanovre que commandait le général Wolfe. En 1763, elle était cédée à l'Angleterre, victorieuse avec la Prusse. Tandis qu'aux bords de la Seine on oubliait qu'une colonie française avait été fondée sur les rives du Saint-Laurent, d'anciens miliciens répétaient ici : « Reviendront-ils jamais ? » Les années passèrent. La séparation, d'un côté, et l'oubli, de l'autre, se prolongeaient. Mais un jour, longtemps après, une voile française parut sur les flots. En entrant dans nos ports, les marins assistèrent à d'extraordinaires manifestations de joie. Avaient-ils devant eux des sauvages en admiration devant un navire ? Non, mais des descendants de Normands et de Poitevins qui revoyaient le drapeau de France ! Le dictionnaire Larousse ne sait rien de la corvette « La Capricieuse » tandis que nos manuels d'histoire les plus modestes lui consacrent une pleine page. De 1760 à nos jours, les Canadiens français sont restés fidèles à leurs origines et ils ont combattu pour préserver, entre autres droits, celui d'aimer la France.

Il n'est pas une insulte à la mère-patrie qu'ils n'aient ressentie, pas un malheur qu'ils n'aient partagé, pas un deuil qu'ils n'aient pleuré, pas une gloire qu'ils n'aient saluée. C'est au nom de cette affection séculaire et de leur parenté que les Canadiens français supplient ceux qui gouvernent présentement à Paris de mettre fin aux querelles intestines, de ne pas détrôner la justice au profit des passions politiques, de ne pas verser inutilement le sang de leurs compa-

triotés. Or, c'est un impair: « Charbonnier est maître en sa maison ». Et c'est quand le charbonnier massacre ses enfants qu'il est particulièrement indelicat de le déranger !

Nous n'en parlons qu'entre nous, c'est entendu. La guerre qui vient de se terminer en Europe et qui dure encore en Asie se livrait et se livre, entre autres motifs, pour la liberté d'opinion et d'expression. En Angleterre et aux États-Unis, la moindre publication énonce carrément son avis sur tel ou tel point de la situation internationale. Au Canada, journaux et revues de langue anglaise ne se privent aucunement de remodeler le monde à leur guise. En Europe et en Amérique, écrivains et journalistes ont pris tour à tour parti pour la France de Vichy ou pour la France de Londres. Serait-ce là le privilège des indifférents et des étrangers ? Pourquoi y aurait-il interdiction pour les Canadiens français qui persévèrent à appeler la France leur mère-patrie ? Au reste, qui a rendu le débat public ? Qui a dénoncé la prétendue trahison de la France à la face de l'univers ? Ce sont des Français, les purs d'entre les purs, qui ont proclamé: « Notre patrie fuit lâchement le combat; elle renie ses traités; elle abandonne ses alliés; elle sert la cause de l'ennemi ». Ils se sont proménés de pays en pays pour que personne n'ignore cette version. Quoi d'étonnant que beaucoup d'invités aient pris part à ce forum universel ? Ceux qui disent: « C'est vrai; la France a honteusement trahi » sont admis dans les ambassades et reçoivent des décorations. Ceux qui disent: « La France n'a jamais trahi personne » sont classés parmi les suspects. Faut-il donc aujourd'hui

d'hui piétiner une victime pour mériter la légion d'honneur ?

Ce que nous n'avons jamais admis et ce que nous n'admettrons pas, c'est cette prétendue trahison de la France. Si c'était l'affreuse vérité, nous n'aurions qu'à nous réfugier dans le silence le plus farouche. On pleure chez soi les malheurs de famille; on ne les crie pas sur la place publique. Mais la vérité est bien différente et elle nous permet de rester fiers du nom français et de porter la tête haute.

En juin 1940, le maréchal Pétain pouvait reprendre le mot de François 1er: « Tout est perdu fors l'honneur ». Quand reviennent les jours de triomphe, on ne se souvient plus des horreurs de la défaite. Mais voilà cinq ans, la France agonisait. Son armée, coupée de part en part et isolée par pelotons, avait courageusement livré sa bataille. On a estimé à près de dix millions le nombre des civils en fuite par les routes et les champs. L'évasion par la Méditerranée était matériellement impossible. Quand l'armistice a été signé, il aurait suffi de quelques heures aux Allemands pour atteindre Marseille. Le désastre était complet. Le premier ministre d'Angleterre, M. Churchill, a souvent répété que son pays est resté seul au combat. Y eut-il jamais un pays plus seul que la France au moment où se déroulait sur son sol cet affreux désastre ? Après la capitulation belge, des divisions françaises avaient contenu l'ennemi tandis que les Britanniques se couvraient de gloire à Dunkerque en se rembarquant pour leur pays. Quand la bataille reprit de la Somme au Rhin, il ne restait que des divisions françaises, privées d'avions et de chars d'assaut, pour arrêter la ruée de l'armée allemande

à sa pleine force. Le miracle ne s'est pas produit : la France a été vaincue. C'est alors que furent signés les « abominables armistices » avec l'Allemagne et avec l'Italie.

Depuis on ne cesse de dresser des parallèles entre les faits et les hypothèses. On a dit : la France pouvait continuer et gagner la guerre en Corse, en Algérie, en Tunisie. Qui peut supputer ce qui serait advenu ? Les critiques militaires impartiaux reconnaissent presque tous que la neutralisation des colonies d'Afrique a aidé la cause alliée et qu'elle doit être portée au compte des grossières erreurs d'Hitler. Il n'existait pas d'usines de guerre en Afrique du Nord et y attirer l'ennemi, c'était lui assurer une facile victoire, lui donner la domination du continent noir, et lui faciliter l'accès à l'Asie. Rien, d'ailleurs, ne prouve mieux la faiblesse de l'Empire français que la facilité avec laquelle Britanniques et Français libres se sont emparés de la Syrie et du Liban. Si le général Dentz, — soutenu par les Allemands, a-t-on dit, — n'a pu résister à une armée alliée en formation, comment quelques troupes coloniales, sans aviation et sans matériel lourd, auraient-elles empêché la conquête de l'Afrique du Nord par l'armée allemande au moment de sa toute-puissance, par les Italiens et peut-être par les Espagnols ? Aux hypothèses, on peut indéfiniment opposer d'autres hypothèses. Les faits, eux, ont prouvé que l'armistice et la neutralité des colonies françaises avaient permis aux alliés de s'ouvrir, par l'Afrique, le chemin de l'Europe. Les « abominables armistices » et la « trahison des vieillards de Vichy » ont servi la cause de l'Angleterre,

des États-Unis, de la Russie et du général de Gaulle. Cherchez, dit l'axiome, à qui le crime profite...

Aux heures tragiques de 1940, d'après maintes rengaines, la France a abandonné ses alliés. Lesquels ? Pas les États-Unis qui n'étaient pas en guerre. Pas la Russie de Staline qui digérait encore la Pologne et félicitait Hitler de sa victoire dans l'Ouest. Il reste l'Angleterre. Mais ce pays s'était engagé à défendre efficacement la France. On sait comment il s'était acquitté de cette obligation. Une objection irréfutable est soulevée : « L'Angleterre ne pouvait rien faire ». Très bien ! L'Angleterre libre était réduite à l'impuissance de remplir son traité d'assistance. Mais la France, poignard au dos, saignant de toutes ses plaies, pieds et bras enchaînés, pouvait-elle, mieux que sa partenaire, remplir les obligations du même traité ? Est-ce au soldat mourant à se porter au secours du soldat valide ? Nous présumons que non. La défaite déchire bien des traités. Cette guerre ne l'a-t-elle enseigné à personne ?

Faut-il dire un mot de la « clairvoyance » ? Certains affirment en 1945 que le général de Gaulle, prônant la lutte à outrance, a été plus clairvoyant en 1940 que le maréchal Pétain. Il ne s'agit ici ni de cartomancie ni de divination de l'avenir. En 1940, la clairvoyance commandait la ligne de conduite adoptée par le maréchal Pétain plutôt que celle que recommandait le général de Gaulle. Les commentateurs qui prévoient après coup faisaient mieux de nous dire avec précision ce qui surviendra en 1950.

Ceux qui, dans l'humiliation et dans la douleur, ont signé les armistices de 1940 ont répondu à un pénible devoir. Ils n'ont pas dérogé à l'honneur,

encore moins au service de leur patrie. Ils n'ont trahi personne. Ce ne sont pas eux qui ont causé la défaite; ils ont accepté la capitulation qui en était la conséquence. Ils ont empêché la destruction des villes françaises, le massacre de la population en fuite, l'inutile effusion de sang d'une armée sans arme. Ils ont sauvé la vie à un certain nombre de ceux qui demandent aujourd'hui leur mort et qui peuvent être leurs juges ou leurs bourreaux. Ils ont ranimé le corps ensanglanté de la France et sauvé ce qui pouvait être sauvé des restes de la patrie. C'était une tâche sans gloire, mais il sied mal aux artisans de la défaite, — les Reynaud et les Blum, par exemple, — de se faire les accusateurs de ceux qui ont cherché à réparer leur gâchis. La vérité sur la défaite de la France, le maréchal Pétain l'a résumée en cette phrase: « Trop peu d'enfants, trop peu d'armes, trop peu d'alliés, voilà les causes de notre défaite ».

Si nous amnistions ceux qui ont signé la capitulation, est-ce à dire que nous condamnons ceux qui ont continué la résistance? Non. Nous admirons ce cri de vaillance française: « La France a perdu une bataille, elle n'a pas perdu la guerre ». Il était beau de poursuivre la lutte et de croire à la victoire quand tous les horizons semblaient fermés. Mais les fautes commises par les Français libres, c'est d'avoir crié au monde ce mensonge atroce que la France avait trahi, c'est d'avoir fait la guerre au gouvernement de Vichy autant qu'aux Allemands, c'est d'avoir levé les armes contre leurs compatriotes qui obéissaient par discipline militaire à l'autorité légitime, c'est d'avoir jeté cette semence de haines qui porte aujourd'hui sa moisson d'emprisonnements et d'exécutions capitales.

L'erreur initiale, c'est d'avoir fait le jeu d'un clan politique contre le gouvernement légal du pays. Quelle grandeur il y aurait eu à combattre pour toute la France, à y rentrer en libérateurs acceptés de tous et à ne trouver dans la patrie que des compatriotes ! Hélas ! L'erreur, colportée, reprise, grossie, a créé une division nouvelle alors que l'union était si nécessaire. Elle sert aujourd'hui de fondement aux accusations, aux procès et aux condamnations. Elle prenait hier le nom de la loyauté ; elle s'arroge aujourd'hui celui de la justice.

A la quatrième république comme à ses sœurs, il faut donc aussi son bain de haine et du sang. Il lui faut de vastes prisons et des holocaustes. Quel joyeux avènement ! Et quelle légalité ! N'a-t-on pas assez reproché à Louis XVIII et aux émigrés de la révolution d'être rentrés en France dans « les fourgons de l'étranger » ? N'a-t-on pas assez redit qu'ils n'avaient rien appris et rien oublié ? L'histoire se renouvelle joliment. Un gouvernement « made in England » rentre en France derrière les armées britanniques et américaines et il reproche au gouvernement de Vichy d'avoir usurpé le pouvoir. En vertu d'une autorité mystérieuse, il juge et condamne. Il porte la peine de mort contre le général Dentz ; il met en prison Charles Maurras ; il cite à comparaître le maréchal Pétain, le général Weygand, l'amiral Abrial, d'illustres soldats, de grands administrateurs, des écrivains de renom. Il prétend laver ainsi l'honneur de la France. Vaine prétention et simulacre de justice ! Les Français de Londres fusillent les Français de Vichy pour se donner raison d'avoir eu tort. Car en proclamant la trahison de la France à la face du monde,

ils ont mis les mensonges et les torts de leur côté. Et en multipliant aujourd'hui les procès et les condamnations, ils croient se donner raison. Leur semence de délations et de haines porte ses fruits de mort.

Il a pu arriver à quelques français de pactiser avec l'ennemi comme cela est arrivé à des Britanniques, au fils de l'hon. Amery, secrétaire d'État pour les Indes, si on veut un cas précis. Que les traîtres réels subissent leur sort, nul ne s'y oppose ! Mais de là à mettre au poteau tous ceux qu'a condamnés une propagande insidieuse, la marge est grande. Au lendemain de la défaite de 1940, d'après les correspondants américains impartiaux, les cinq sixièmes de la population française ont approuvé et appuyé le maréchal Pétain. Le nombre des traîtres en France, dans le temps, était-il de 30 à 35 millions ? Sur 900 sénateurs et députés, 80 seulement se sont opposés à la transmission des pouvoirs au maréchal Pétain. Serait-ce que la France a unanimement « trahi » ? Le clergé a recommandé au peuple la soumission à l'autorité légitime. Le Souverain Pontife a reçu avec affection l'ambassadeur de Vichy. Tant de faits et tant de témoignages n'ébranleront donc en rien ceux qui croient fonder leur pouvoir sur des vengeances fratricides ? « Charbonnier est maître en sa maison », répond-on. « Charbonnier » est le mot, car la France semble livrée à un gouvernement de *carbonari*.

Résumons et précisons. Nous n'approuvons pas tout ce qu'a fait le gouvernement de Vichy ; nous ne condamnons pas tout ce qu'ont fait les Français de Londres. Le premier a dû poser des actes qui lui

répugnaient et qui lui étaient imposés par la brutalité allemande. Les autres pouvaient raisonnablement, dans la liberté, continuer la résistance. Les deux attitudes pouvaient, en dernier ressort, servir la France. Au nom de l'amour que nous portons à la mère-patrie et au nom de la vérité des faits et des intentions, nous réaffirmons que la France n'a trahi personne. Au nom de la solidarité française, nous nous opposons à ce que l'on colporte dans le monde d'infâmes calomnies. Au nom de la justice, nous dénonçons des procès et des condamnations basés sur le mensonge et néfastes à la restauration d'un pays meurtri par la guerre. Au nom du droit, nous protestons contre les verdicts de haine et d'égarement qui absolvent le communiste Thorez et qui incarcèrent le maréchal Pétain. Il n'est pas permis de le taire: le « Vive la France » que crient les condamnés à mort et qui monte des prisons est plus vrai, plus sincère et plus pur que celui des signataires de condamnations et des manieurs de fusils.

On a invoqué contre le maréchal Pétain l'infaillible témoignage de Clémenceau. Si la critique vaut, pourquoi pas l'éloge? Voici ce qu'a écrit le vieux lutteur en priant le président de la République de conférer au général Pétain la dignité de maréchal de France:

« Le général Pétain aura la gloire d'avoir maintenu au plus haut, même dans les heures sombres, le moral du soldat français. Son commandement, aussi bienveillant que ferme, a forgé l'instrument de la victoire, que ses talents militaires ont si hautement contribué à fixer... L'histoire placera le général Pétain au premier rang des hommes de guerre qui, au cours de

cette longue et terrible bataille de quatre ans, ont commandé les armées alliées ».

Ce témoignage n'est pas amoindri par le rôle politique du maréchal et l'histoire impartiale le ratifiera. Elle a porté jugement sur l'assassinat du duc d'Enghien et sur l'exécution du maréchal Ney. Elle rendra justice à l'héroïsme et à la loyauté du maréchal Pétain.

Que souhaitons-nous ici ? Que la République soit vraiment « une et indivisible » ! La France doit être une. Aux yeux de l'univers, elle est indivisible. Si une forte proportion de Français a trahi la cause de la patrie et des alliés, tous les Français portent, devant le monde, les marques de la flétrissure. Mais si l'honneur de la France est sauf, comme nous le soutenons, tous les Français peuvent être partout fiers de leur réputation sans tache. Et nous, après le Canada, nous aimons en premier lieu la France, toute la France; et, le moins indignement possible, nous cherchons à maintenir en Amérique la splendeur de son nom. C'est pourquoi aussi, sans égard pour les régimes, nous voulons aimer tous les Français et nous accueillons fraternellement ceux dont la main n'est pas teinte dans le sang innocent de leurs compatriotes. C'est notre manière de voir: « Charbonnier est maître en sa maison » !

Dominique BEAUDIN.

## Les coopératives font-elles des profits ?

C'est la grande question qui a fait le fond du débat récent à propos de l'application des lois d'impôt sur les profits aux coopératives. Les ristournes sont des profits tout comme les dividendes des sociétés par actions, disait-on d'une part; la seule différence, c'est que la distribution de ces profits ne se fait pas de la même façon dans l'une et l'autre organisations. Quant aux réserves, ajoutait-on, il n'y a même plus aucune différence. C'est identiquement du profit dans les deux cas.

Peut-être la première question à se poser et à laquelle ont peu souvent pensé ceux qui avançaient les affirmations que nous venons de voir, serait de nous demander ce que c'est qu'un profit ? Mais il faut avouer que même si on se l'était demandé, on n'aurait pas manqué de tirer à peu près tout ce qu'on aurait voulu des auteurs à consulter. Non pas qu'ils se contredisent — au contraire l'entente est assez bonne sur le sujet —, ni qu'ils se trompent — ils sont généralement au point —, mais leurs définitions ont été conçues d'une façon qui, si elle était parfaitement claire dans le monde économique d'hier, a cessé de l'être en face d'institutions nouvelles, d'un type fondamentalement différent de celles en fonction desquelles l'économie politique a été bâtie. Si bien que quand ils parlent incidemment des coopératives, ils se laissent prendre aux similitudes tout extérieures sans s'inquiéter de savoir si leurs définitions y con-

viennent. Il y a donc nécessité de repenser les définitions dont on dispose dans les auteurs pour exprimer ce qu'ils ont voulu dire d'une façon plus précise, compte tenu des circonstances nouvelles.

### Qu'est-ce qu'un profit ?

Reboud, dans son *Précis d'Économie Politique*, éclaire considérablement le débat en nous parlant du revenu net de l'entreprise, qui est « la différence entre le revenu total en monnaie et... les dépenses en monnaie »; et en nous disant que ce qu'il faut considérer quand on parle du profit, ce n'est pas ce revenu net de l'entreprise, mais le revenu net de l'entrepreneur. Déjà il allume une de nos lanternes: ce qu'il faut considérer en la matière, ce n'est pas l'organisation en elle-même, en la distinguant de ses propriétaires comme on l'a fait sous prétexte qu'elle est juridiquement une personne morale distincte d'eux. Non ! ce qu'il faut examiner, ce sont les propriétaires eux-mêmes.

Mais sous quel angle les considérer ? Eh bien ! puisque Reboud nous dit que le profit est le revenu net de l'entrepreneur, il faut chercher ce dernier. Pour savoir si une personne réalise des profits, il faut établir si elle est un entrepreneur. C'est ici d'ailleurs que la confusion s'introduira dans le débat si on n'y prend garde. Ainsi que le note fort bien Colson, la science économique a été bâtie autour d'un régime fondé sur la division du travail et sur l'échange, sur l'idée que certaines personnes rendront des services à d'autres personnes en produisant pour elles les choses dont elles ont besoin et en les leur vendant.

C'est la personne qui prend l'initiative d'une telle production pour une telle vente qu'on appelle entrepreneur et c'est son revenu qui s'appelle un profit, par opposition au revenu de ceux qui ont aussi contribué à la production soit par leur travail, soit par leur capital, mais contre une rémunération fixe et en laissant le risque d'entreprise à d'autres, c'est-à-dire pour toutes fins pratiques aux propriétaires de l'entreprise. Le profit, c'est donc toujours quelque chose qu'on obtient d'un autre; essentiellement, on ne peut pas faire de profit avec soi-même.

Les coopératives, dit-on, sont aussi des entreprises; elles sont le fait de propriétaires ou d'entrepreneurs; elles vendent, elles réalisent des bénéfices, donc elles font des profits; seulement, ces profits, elles les distribuent en fonction des achats au lieu du capital. Autant d'affirmations qui ont toutes l'allure de vérités de la Palisse et qui paraissent s'agencer dans un syllogisme impeccable. Mais sont-ce bien là des réalités qu'on exprime? N'y a-t-il pas seulement similitude, apparence d'entreprise, de vente, de bénéfice? Ce propriétaire de coopérative qu'on appelle un entrepreneur, érige-t-il vraiment un organisme de production *pour le service d'autres personnes* dont il requerra paiement par une vente à un prix aléatoire? Et quand la coopérative vend comme on dit, ce qu'on appelle des bénéfices, les a-t-elle tirés d'autres personnes? De la réponse à ces questions dépendra la solution de notre problème. On ne saurait toutefois le résoudre convenablement sans examiner séparément le cas des trois types généraux de coopératives que l'on peut rencontrer: type consommation, type distribution et type production.

### Les coopératives du type consommation

Les coopératives du premier groupe se caractérisent par le fait que des *acheteurs* de marchandises comme de services se groupent ensemble pour pouvoir se les donner eux-mêmes, en se substituant par un organisme approprié au commerçant puis au fabricant. Les sociétaires y paieront, comme on le sait, un prix nominal en attendant qu'on ait pu établir les frais d'administration à ajouter au prix d'achat ou de fabrication. Puis on leur remboursera (ristourne) l'excédent par une distribution au prorata du chiffres d'affaires. Peut-on appeler cette ristourne un profit distribué selon un mode autre que la répartition en fonction du capital ?

Évidemment non ! Nous avons vu précédemment que là où il n'y a pas d'entrepreneurs, il n'y a pas de profit. Or retournez à la définition de l'entrepreneur et vous verrez qu'il n'y en a pas dans la coopérative de consommation, qui n'est pas par suite une entreprise véritable au sens de l'économie politique classique. Les relations des propriétaires de la coopérative quant à la disposition des produits ne sont pas des relations avec d'autres personnes, mais avec eux-mêmes. Ils se sont associés pour synthétiser les trois facteurs de la production à leur risque et péril, mais pas pour rendre service à d'autres personnes : pour se servir eux-mêmes.

Dans l'ordre des phénomènes économiques tels que les définit l'économie classique, les coopérateurs en tant que tels sont donc des *producteurs autonomes*, non pas des *entrepreneurs*. En d'autres termes la coopérative de consommation est un retour mo-

dernisé et progressif au régime économique ancien où chaque famille se suffisait à elle-même. Et la ristourne n'est pas plus un profit que les carottes qu'il prend dans son jardin n'en sont un pour le cultivateur. Il en est nécessairement ainsi également des réserves que les sociétaires peuvent décider d'accumuler dans leur coopérative; une somme d'argent qui n'est pas du profit de sa nature n'en devient pas pour la seule raison qu'on l'épargne.

Ces conclusions comportent toutefois des leçons pour les coopératives. La première, c'est que la coopérative qui vend à des non-membres joue vis-à-vis de ceux-là le rôle d'entrepreneur. Si elle s'adonne à de telles pratiques, une chose devient alors *essentielle* pour que toute l'organisation ne devienne pas par là une entreprise de profit: proscrire formellement dans les statuts de la société, en attendant les amendements nécessaires à nos lois coopératives, la distribution aux membres de l'excédent gagné avec les non-membres. Ainsi retenu, cet excédent n'est pas du profit, puisqu'il cesse d'être le revenu des entrepreneurs; la coopérative, pour cette partie de son activité, devient ce que notre droit des compagnies appelle une société sans but lucratif.

La seconde leçon a trait aux réserves. Elles aussi deviennent de la nature d'un profit si elles doivent être réparties ultérieurement, comme en cas de dissolution, en fonction du capital. Si les revenus d'une association sont distribués en fonction des mises de capital, elles sont des profits, même si cette association ne traite qu'avec ses membres. On ne peut pas, en effet, soutenir alors que les sociétaires font affaire avec eux-mêmes pris individuellement; ils font

affaires avec eux-mêmes pris ensemble, mais ils réalisent réciproquement des avantages pécuniaires les uns sur les autres selon leur mise de fonds. Les règlements de coopératives, en attendant encore que la loi en fasse un élément constitutionnel, doivent donc proclamer que les réserves sont à tout jamais non distribuables aux sociétaires. En cas de dissolution, celles-ci doivent aller à des œuvres sociales ou à d'autres coopératives et fédérations de coopératives.

### Les coopératives du type distribution

La situation n'est pas aussi nette quand on passe aux deux autres types de coopératives. La coopérative de distribution, pour un, composée de producteurs organisés en coopération pour *vendre* leurs produits ou leurs services, est bel et bien une entreprise. Les relations des propriétaires de la coopérative s'établissent, pour la vente, avec des tiers: des consommateurs ou d'autres intermédiaires. Tel est bien le cas, par exemple, du cultivateur qui vend son lait ou le transforme en beurre pour le vendre. Par suite, les revenus qui découlent de ces opérations pour les entrepreneurs sont indiscutablement des profits.

Le point important dans le débat au sujet de la taxation, c'est qu'ils ne sont pas des profits *aux mains de la coopérative*, car celle-ci n'achète pas les produits de ses sociétaires pour les revendre: elle les reçoit seulement en vue de les vendre pour leur compte et leur transmettre ensuite les fruits de la vente. Qu'elle verse ou non ce qu'on appelle un prix initial ne change rien à l'affaire. Un prix initial n'est pas

véritablement un prix, c'est une avance en attendant la disposition des produits.

La situation en devient toutefois différente pour ce qui s'agit des réserves. Les revenus dérivés de la vente étant de leur nature des profits, il est évident que toutes parties de ce revenu que les sociétaires décideront de laisser aux mains de la coopérative en sera aussi par nature. Elles cesseront toutefois d'en être juridiquement si elles ne sont pas distribuables aux sociétaires. Économiquement, on pourrait être tenté de soutenir que cela sera clair seulement si elles sont assignées d'une façon positive à des fins sociales, vu qu'en étant utilisées à développer l'entreprise elles contribueront indirectement à produire des profits, mais ce serait confondre capital et revenu. Les profits qu'elles produiront seront taxables comme tels dans les mains où ils seront déterminables, mais il n'en reste pas moins que jamais les entrepreneurs ne toucheront la somme mise en réserve. C'est le point essentiel pour qu'on ne puisse les comparer aux profits non distribués des sociétés par actions.

A ce chapitre, il se présente cependant un cas tout particulier: celui des coopératives de crédit. Dans la mesure où les fruits de leurs opérations sont remboursés aux emprunteurs, elles sont du type consommation: l'emprunteur est un acheteur d'un service; mais si les excédents sont distribués en « bonis » sur le capital, elles tombent dans la même mesure sous le type distribution: les prêteurs sont des vendeurs du service de prêt. Sans doute, on peut dire ici, comme dans le cas des autres coopératives de distribution, que la coopérative n'emprunte pas vraiment le capital que les sociétaires y souscrivent

(les dépôts sont un prêt avec intérêt garanti), puisque la coopérative n'est qu'un prolongement d'eux-mêmes en vue d'écouler leur argent. Mais il y a par ailleurs dans ce cas particulier, le fait important que les excédents se trouvent répartis en fonction du capital, qui est l'objet mis en coopération. Il en découle que les excédents à distribuer peuvent être considérés comme des profits aux mains de la coopérative, où ils sont rendus parfaitement déterminables par la répartition en fonction du capital.

Il appert ainsi que de toutes les coopératives, la coopérative de crédit qui distribue ses excédents en « bonis » sur le capital est celle qui se rapproche le plus des institutions capitalistes, dont elle ne diffère que par le fait coopératif fondamental de la suppression de l'intermédiaire dans le placement des capitaux. Il n'y a pas de doute qu'il y aurait avantage à l'en éloigner davantage en décrétant un taux fixe ou limité sur le capital et en ristournant aux emprunteurs une plus forte proportion des revenus gagnés en dehors des placements.

### Les coopératives du type production

Le cas des coopératives du type production ressemble au précédent avec des différences toutefois. On désigne ou on devrait désigner exclusivement sous cette expression, les coopératives où des *producteurs* s'organisent pour n'avoir pas à travailler sous un patron, ce qui ne signifie pas que l'entreprise n'aura pas de gérant. Ce qui caractérise la coopérative de production, c'est que tous ceux qui travaillent dans l'entreprise à quelque fonction que ce soit sont

du groupe des propriétaires, et que les excédents d'exploitation sont ristournés aux sociétaires en fonction du travail apporté (quantité et qualité), c'est-à-dire, en pratique, selon la somme que chacun a déjà reçue sous une forme comparable au salaire. Par suite, une organisation de production qui serait la propriété d'une coopérative de consommation n'est pas une coopérative de production, comme on le dit souvent; ni non plus la beurrerie coopérative. La première fait partie du cycle de la consommation et s'y appliquent les considérations propres à ce secteur. La seconde appartient — il en a d'ailleurs été fait mention — au cycle de la distribution.

Cela précisé, il est clair encore ici que nous avons affaire à une entreprise et que les sociétaires sont des entrepreneurs. Leurs relations quant aux produits à disposer ne s'établissent pas encore une fois entre eux, mais entre eux et des acheteurs du dehors. Il y a donc profit. Et ici le profit est généralement déterminable aux mains même de la coopérative. La pratique usuelle dans ces sortes de coopératives est, en effet, de payer aux sociétaires, au fur et à mesure de leur travail, une somme équivalente ou supérieure aux salaires courants. De sorte que l'excédent de fin d'année est vraiment le profit; un profit distribué d'une autre façon que dans les entreprises capitalistes, c'est-à-dire en fonction du travail fourni au lieu du capital engagé.

### Coopératives et taxations des profits

Les conclusions que l'on peut tirer de cet exposé quant à la taxation des excédents des coopératives en tant que profit sont claires:

## 1o dans le cas de la coopérative de consommation:

- a) rien n'est taxable si la société ne traite qu'avec ses membres et si ses réserves ne sont pas distribuables aux sociétaires;
- b) rien ne l'est non plus si, vendant à des non-membres, la société verse tous les excédents ainsi gagnés à des réserves elles-mêmes décrétées non-distribuables aux sociétaires;
- c) les réserves sont taxables si elles doivent être distribuées aux sociétaires en fonction du capital au cas de dissolution;
- d) les ristournes le sont aussi si les profits gagnés avec les non-membres ne sont pas entièrement portés aux réserves et sont, conséquemment, distribués aux sociétaires;

## 2o dans les coopératives de distribution:

- a) les excédents ne sont taxables qu'aux mains des sociétaires, parce que c'est là seulement, en fonction des frais de production, qu'il est possible de déterminer quelle part en représente vraiment un profit;
- b) les excédents gagnés avec les non-membres seront taxables s'ils ne leur sont pas remis, à moins qu'ils ne soient portés à des réserves non-distribuables aux sociétaires;

- c) les réserves sont taxables si elles sont distribuables aux sociétaires; elles ne le sont pas dans le cas contraire;
- 3o dans les coopératives de production, telle que précédemment définies:
- a) les excédents sont des profits taxables, mais l'impôt peut assez facilement, par une hausse des versements analogues au salaire, être reporté sur les individus, à l'exclusion presque complète de la société;
  - b) les réserves sont taxables, sauf si on ne les décrète non-distribuables aux sociétaires.

Dans le cas des coopératives de distribution et de production, on peut être porté à considérer que comme elles ne suppriment pas le profit, il serait plus conforme à leur esprit d'admettre que les réserves fussent distribuables. On notera toutefois que pareille aliénation ne saurait se faire, du point de vue pratique, qu'en fonction du capital et que sauf dans les coopératives de crédit avec boni, l'esprit du mouvement est de réduire le capital au rang de salarié.

François-Albert ANGERS.

## En deux mots

### Le nationalisme et la guerre

Dans un article fort bien fait du point de vue historique sur les positions nationalistes au XXe siècle, M. Pierre Ricour affirme, en conclusion, deux aphorismes un peu simplistes et qui ne valent en fait que pour l'une des deux formes de nationalisme qu'il a étudiées: « Le nationalisme, dit-il, consacre la souveraineté de la force »; et plus loin: « Les faits démontrent plutôt que les nationalismes, même spirituels, sont des ferments d'anarchie et des semences de guerre ». (*La Revue Dominicaine*, mai 1945). Bien que M. Ricour nous annonce un deuxième article où il essaiera de concilier positions nationalistes et positions internationalistes et rectifiera ou adoucira peut-être ces affirmations, celles-ci restent déjà fort discutables en elles-mêmes.

Quant à la première, s'il est vrai que le nationalisme de Hitler, de Mussolini et de Maurras consacre la souveraineté de la force, il est absolument inexact que ce soit le cas des nationalismes « d'émancipation », comme il les appelle, du nationalisme des nations opprimées qui revendiquent leur droit. Pour prendre un cas patent parmi ceux dont ils parlent, il serait plutôt difficile de prouver que le nationalisme de Gandhi consacre la souveraineté de la force; il est au contraire fondé sur un principe pacifiste de non-résistance par les armes, même aux attaques, qui est le contraire même de la loi de la force. Les nationalismes d'émancipation, dans la plupart des cas, consacrent et revendiquent, au contraire, la primauté des droits spirituels; et quoi qu'en dise M. Ricour, c'est alors le soi-disant internationalisme, la plupart du temps alors informé par des mobiles de domination politique et économique, qui consacre le principe de la souveraineté de la force, grâce à laquelle des minorités économiques ou militaires ou même, comme au Canada, des majorités politiques établissent leur sujétion sur certains peuples, pour les exploiter politiquement et économiquement. L'internationalisme a ses beaux côtés; mais il n'est souvent aussi qu'un vêtement de berger revêtant un corps de loup. Et si les nationalismes d'émancipation peuvent aboutir, à cause de l'exaspération naturelle aux faiblesses de la nature humaine devant des droits ignorés, à des manifestations de force, il est inexact d'affirmer que la force soit plus essentielle à ce type de nationalisme qu'à l'internationalisme lui-même.

De la même façon, c'est un peu simplifier les choses que d'affirmer: « les nationalismes, même spirituels, sont des ferments

d'anarchie et des semences de guerres ». Quant à cela, on pourrait tout aussi bien dire exactement la même chose de l'internationalisme et de la même façon. Il est exact, en effet, que celui qui revendique son droit particulier contre un usurpateur crée un état d'opposition qui peut éventuellement conduire à la guerre; comme il est indéniable que celui qui s'oppose à l'abus du bien particulier au nom du bien commun suscite des réactions qui peuvent devenir des ferments de discorde. Il reste à savoir si, dans le premier comme dans le second cas, c'est celui qui revendique des intérêts légitimes qui doit être considéré comme le véritable fauteur de discorde. Il n'y a pas de doute, par exemple, que si dès maintenant tous les individus et toutes les nations acceptaient de se soumettre docilement sans jamais revendiquer, protester, ni maugréer aux décisions justes et injustes de M. Staline, le grand internationaliste, on peut intellectuellement concevoir que les dissensions et les guerres seraient à jamais bannies de la terre ! Mais ensuite ! Qu'est-ce que cela vaudrait à l'humanité, à l'esprit humain ? Ce serait tout simplement un internationalisme qui consacrerait contre tous les nationalismes le principe de la souveraineté de la force accepté universellement et devant lequel tout le monde sacrifierait ses droits. La protestation contre l'injustice est probablement en quelque sorte une cause de guerre dans le monde, mais où est le véritable ferment de guerre ou d'anarchie ? Dans la protestation ou dans l'injustice ? Chez le faible qui est lésé et qui réclame ou chez le fort qui opprime ? Chez le nationaliste qui veut sa liberté d'action spirituelle, qui réclame son droit par exemple à une vie personnelle et nationale inspirée du concept chrétien, ou chez l'internationaliste — c'est-à-dire en pratique bien souvent le pouvoir établi de domination à tendance universelle — qui veut plier tout le monde à la morale communiste ou anglo-saxonne, ou peu importe laquelle ? M. Ricour ferait peut-être mieux de relire sa fable du Loup et de l'Agneau !

Les affirmations de M. Ricour ne sont donc pas objectives. De tendance plutôt internationaliste — ce qui est fort explicable, car il y a un internationalisme sain comme un nationalisme sain, et l'on peut et même doit pratiquer les deux —, il essaie tout simplement d'attribuer *essentiellement* aux nationalismes en bloc ce qui n'est essentiel qu'à certains types de nationalismes et n'est, pour le reste, la faute ni du nationalisme, ni de l'internationalisme en eux-mêmes, mais du manque général d'esprit de justice et de charité dans le monde. Chez les nationalistes sans doute comme partout ailleurs, mais chez les internationalistes aussi qui mettent leur idéal international au-dessus des droits personnels et ne sont, en fait, que les apôtres inconscients d'un internationalisme de type fasciste. *Il y a donc aussi des internationalismes qui sont essentiellement des brandons de discorde.* Quant à la conciliation des deux, que M. Ricour prenne seulement ces deux mots : justice et charité, et il aura la solution de son pro-

blème. Il verra alors que dans l'état actuel du monde — c'est-à-dire un état de division sur le plan des concepts spirituels — un sain internationalisme doit reposer sur le respect des droits particuliers nationaux, c'est-à-dire sur un sain nationalisme, exactement comme le bien commun social et économique se fonde sur la propriété privée.

### Ce que c'est que de n'être pas Canadiens

On fait beaucoup de bruit avec des textes juridiques, d'ailleurs nécessaires, qui définissent l'autonomie ou si l'on veut la soi-disant indépendance du Canada dans le Commonwealth des Nations britanniques. Mais ce qui compte beaucoup plus que les textes, dont on se fait un panache, ce sont les réalités et, en particulier, la mentalité de tant de ceux qui, par ailleurs, se proclament les champions d'un Canada libre.

Le trait le plus caractéristique à ce sujet, c'est la pratique courante, chez nos hommes publics fédéraux, de ne rien faire sans d'abord regarder ce qu'on a fait en Angleterre sur le même sujet. C'est ainsi, par exemple, que pour une chose aussi simple que la nomination d'une délégation canadienne à San Francisco, M. MacKenzie King « a cru, nous dit-il, qu'il y avait lieu en particulier de tenir compte du personnel de la délégation du Royaume-Uni » (Débats, 9 avril 1945, p. 702).

Et ce qui est plus symptomatique encore, ayant constaté que le Royaume-Uni sera représenté par une délégation de neuf membres, il lui « a semblé que, dans les circonstances, une délégation composée de sept membres serait *la plus nombreuse que notre pays pût envoyer* ».

Pourquoi cette marque d'infériorité en face de l'Angleterre, dûment acceptée et publiquement proclamée ? Le Canada n'est-il pas, d'après des textes de base comme ceux de la Conférence impériale de 1926 et le Statut de Westminster, membre d'une association d'États — le Commonwealth des Nations britanniques — en tous points égaux et nullement subordonnés les uns aux autres ? On eût pardonné à M. King de loucher, sans rien dire, du côté de la délégation anglaise pour s'assurer que la sienne consacrerait le principe de l'égalité ; mais pour accuser le contraire, n'est-ce pas un peu dégoûtant ?

On s'en rend compte à tous ces signes, ce qui presse bien plus que de modifier des textes pour nous donner l'air de l'indépendance — chose sans doute utile encore une fois — c'est de développer chez nous une personnalité et un sentiment de fierté nationale qui font défaut autant à la population qu'aux hommes publics qui la représentent. Nous sommes à ce point colonial de mentalité, que si nous devons nous trouver en face de l'indépendance complète, c'est à se demander si nous saurions quoi en faire et si nous ne chercherions pas tout de suite un autre maître aux pieds de qui nous pourrions déposer les hommages de notre servilité.

## Table des matières



### VOLUME XXV



#### JANVIER

|  |    |
|--|----|
| <i>Au seuil de l'an nouveau</i> — L'ACTION NATIONALE.....  | 3  |
| <i>L'œuvre d'Esdras Minville</i> — Lionel GROULX.....  | 6  |
| <i>Louis Riel, patriote persécuté</i> — Guy FRÉGAULT.....  | 15 |
| <i>Une heure avec Édouard Montpetit</i> — Roger DUHAMEL.....   | 23 |
| <i>La France regarde le Canada</i> — Robert LLEWELLYN.....   | 30 |
| <i>De l'immoralité de la conscription: principes généraux et historique de la conscription</i> — John J. HUGO..... | 40 |
| <i>En deux mots</i> —.....   | 53 |
| <i>Courrier des lettres</i> — Roger DUHAMEL.....   | 61 |

#### FÉVRIER

|  |     |
|--|-----|
| <i>Un attentat contre les Coopératives</i> — L'ACTION NATIONALE..  | 81  |
| <i>Une heure avec Hector Garneau</i> — Roger DUHAMEL.....          | 84  |
| <i>L'évolution du public en matière d'art</i> — Roger LEMELIN..... | 90  |
| <i>L'hôtellerie et l'artisanat</i> — Henri GONTHIER.....           | 101 |
| <i>La conscription et la personne humaine</i> — John J. HUGO....   | 112 |
| <i>L'Académie canadienne-française</i> — Léo-Paul DESROSIERS..     | 139 |
| <i>Courrier des lettres</i> — Roger DUHAMEL.....                   | 146 |
| <i>En deux mots</i> — XXX.....                                     | 157 |
| <i>Pourquoi la Fédération a besoin d'un million</i> — XXX.....     | 160 |

## MARS

|  |     |
|--|-----|
| <i>Une chronique de politique internationale</i> — L'ACTION NATIONALE..... | 163 |
| <i>Jeanne Mance</i> — Abbé Lionel GROULX.....                              | 175 |
| <i>Une heure avec le chanoine Sideleau</i> — Roger DUHAMEL.....            | 197 |
| <i>De l'immoralité de la conscription</i> — John J. HUGO.....              | 204 |
| <i>Le monde des affaires</i> — Jacques PERRAULT.....                       | 218 |
| <i>Un poète neuf: Edmond Labelle</i> — René GIRARD, s.j.....               | 224 |
| <i>En deux mots</i> — XXX.....   | 239 |

## AVRIL

|   |     |
|---|-----|
| <i>Intolérable intolérance</i> — L'ACTION NATIONALE.....                        | 245 |
| <i>L'anglicisation par le bilinguisme</i> — Anatole VANIER.....                 | 247 |
| <i>Les traits franco-canadiens</i> — Rodolphe LAPLANTE.....                     | 257 |
| <i>De l'immoralité de la conscription</i> — John J. HUGO.....                   | 267 |
| <i>On reconstruit la tour de Babel à San Francisco</i> — Dominique BEAUDIN..... | 282 |
| <i>Courrier des lettres</i> — Roger DUHAMEL.....                                | 291 |
| <i>Les idées évoluent</i> — Rex DESMARCHAIS.....                                | 316 |

## MAI

|  |     |
|--|-----|
| <i>Élections décisives</i> — L'ACTION NATIONALE.....   | 327 |
| <i>Secours direct familial</i> — Frs-A. ANGERS.....  | 330 |
| <i>Le fait néo-canadien dans la vie montréalaise et dans la vie canadienne</i> — Jean-Paul FUGÈRE..... | 354 |
| <i>De l'immoralité de la conscription</i> — John J. HUGO.....  | 369 |
| <i>L'ordre règne à Varsovie</i> — D. BEAUDIN.....  | 392 |
| <i>Vers la vraie libération</i> — Frs-A. ANGERS.....   | 401 |

## JUIN

|  |     |
|--|-----|
| <i>Union</i> — L'ACTION NATIONALE.....   | 409 |
| <i>Canada Pattern for world peace</i> — Gordon O. ROTHNEY.....   | 411 |
| <i>L'Évolution franco-américaine</i> — Adolphe ROBERT.....   | 423 |
| <i>Réflexions sur l'académie</i> — Richard BERGERON.....   | 439 |
| <i>Le fait néo-canadien dans la vie montréalaise et dans la vie canadienne</i> — Jean-Paul FUGÈRE..... | 445 |
| <i>La prophétie du juge Mulock</i> — Anatole VANIER.....   | 459 |
| <i>Charbonnier est maître en sa maison</i> — Dominique BEAUDIN.....                                    | 461 |
| <i>Les coopératives font-elles des profits</i> — Frs-Albert ANGERS... ..                               | 474 |
| <i>En deux mots</i> — XXX.....   | 485 |
| <i>Tables des matières</i> — XXX.....  | 488 |

---

---

# POURQUOI?

*n'iriez-vous pas choisir*

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

JOLY

269 est, rue Sainte-Catherine  
Montréal      BElair 3126



# COUVRETTE-SAURIOL

Limitée

EPICIERS EN GROS



50, rue de Bresolles

**HArbour 8151**



Président et gérant général  
**Bernard Couvrette**

Lorsqu'il s'agit des produits de l'érable — Exigez toujours la meilleure qualité — La marque "Citadelle" est la meilleure.

100% PURE

Sirop d'érable "Citadelle" ● Sucre d'érable granulé "Citadelle" ● Sucre d'érable "Citadelle" ● Beurre d'érable "Citadelle".

Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers.

Les Producteurs de Sucre d'Érable du Québec

BUREAU CHEF : 5, Avenue Bégin, Lévis, Québec

POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Élégance  
n'hésitez pas, voyez

**BLEAU & ROUSSEAU**

J.-T. BLEAU      ANT. ROUSSEAU      J.-A. MASSON

3852 St-Denis

5004 Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

Avec les hommages de

**VOLCANO LIMITEE**

(Chailleux & Fils Limitée)

manufacturiers de Foyers Mécaniques, bouilloires,  
fournaises et réchauds.



Usine : ST-HYACINTHE, P.Q.



Administration et vente : — 1106 Côte Beaver Hall,  
MONTREAL, P.Q.



Wilfrid Girouard, vice-président et gérant général.

Les cafés et confitures de

**J.-A. Désy**

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

*Lisez*

**“LE DEVOIR”**

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

**COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée**

BISCUITS — GATEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,  
président et gérant gén.  
235 Laurier ouest

Marcel ALLARD,  
chef à la production.  
- - - Montréal

Voyez l'annonce de “LA SAUVEGARDE” à l'endos  
de cette revue et pour vous assurer appelez

**J.-H. LANGEVIN, C.C.S.**

Assureur Conseil

Gérant Division Langevin

Bureau : HA. 7223

Rés. : AT. 4810

# LES AMIS DE LA REVUE

AUBE, Philippe  
AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
HA 5877

LATENDRESSE & FILS Enrg.  
FERRONNERIE

12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.  
Zone 5-038

BEAUSOLEIL, E.  
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain  
CH 3712

LATULIPE, N.

TULIPE & PAYSANNE

CRAVATES

CHAUSSE, Fernand  
AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
HA 7235

MASSE, Paul  
AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
BE 1971

CREMERIE BOURGET  
ÉPICERIES

E. Babineau, prop.  
1382 est, rue Ontario

MERCIER, Jean  
AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
LA 1633

CYR, Edouard  
MODELEUR

1427, Maisonneuve  
AM 8984

NANTEL, Léo

Distributeur de parties de radio  
1662 est, rue Ontario  
CH 3052

DAIGLE  
ÉPICERIE, Fruits & Légumes

Ville St-Laurent  
BY 2900

ROY, J.-Omer  
BIJOUTIER

1658 est, Mont-Royal  
AM 2618

DESCHENE & Fils Ltée  
Matériaux de plomberie et chauff.

1203 est, Notre-Dame  
FR 3176-7

SANSOUCY, Arthur  
BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga  
CL 2839

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk  
WE 0355

TESSIER, Armand  
ENTREPRENEUR - PLATRIER

1482, boulevard Morgan  
CL 3432

FOURNIER, Albert  
Procureur de brevets d'invention

934 est, Ste-Catherine  
HA 4548

HINTON, Gaston  
MERCERIE

3987 est, Ste-Catherine  
FR 4244

COUR LAMBERT CLOSSE

..1. Cambronne, Sec.-Trés.

ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE

FR 9998 - Société de Secours Mutuel - MA 0730



De la 200<sup>e</sup> place où elle était reléguée lors de sa fondation, notre société est montée, après quatre ans, à la 80<sup>e</sup>. Ses assurances totales se chiffrent par \$19,-271,912.00. Et elle reste à l'offensive!...

❁ **SOCIÉTÉ** ❁  
**NATIONALE**  
**D'ASSURANCES**

HA. 3291

41 ouest, Saint-Jacques  
Montréal.

# LES AMIS DE LA REVUE

ANGERS, Adrien  
ASSUREUR CONSEIL  
5851, rue Viau, Cité Jardin  
CL 1767

Docteur René LAPORTE  
MEDECIN  
915, Chertier

Docteur V. ARCHAMBAULT  
MEDECIN  
3662, Adam  
FR 9855

DEMERS, Pierre  
PHYSICIEN

AUG. BRUNETTE, Ltée  
PLOMBERIE-CHAUFFAGE  
4154, rue Hôtel de Ville  
PL. 1946

"LES VARIETES"  
PAUL DEJORDY, prop.  
800 est, Mont Royal  
CH 9815

BRAZEAU, François  
CORDONNIER  
8705, Lajeunesse

MATHIEU, Lucien, Enreg.  
MARCHAND-TAILLEUR  
2251, Frontenac  
FR 1803

'CHEZ GEORGES'  
SALLE A MANGER  
350 est, Craig  
MA 0730

MORIN, LOUIS-PHILIPPE C.P.A.  
Comptable Public Licencié,  
335, Boulevard Charest,  
Québec

DORAIS, Jean-Louis  
AVOCAT  
57 ouest, rue St-Jacques  
HA. 1336

POULIN, J.-Aimé  
ARCHITECTE  
63, Prospect, Sherbrooke, P.Q.  
TEL. 1391

DUROCHER, Jos.-Armand  
CHIMISTE  
437, St Vincent  
LA 7715

ROBERT, Paul-Emile  
Représentant de la "Laurentienne"  
934, est Ste-Catherine  
PL 6700

LUC BEAUREGARD  
Représ. de la Laurentienne  
4052, rue Cartier  
Bur. PL 6700 Rés. AM. 7779

Salaison MAISONNEUVE  
BACON marque "MORIN"  
1430, De Lasalle  
CL 4086-7

GAUTHIER, Art.  
EPICIER-BOUCHER  
3451 est, Ste Catherine  
AM 3015

SALVAIL, Albéric  
EPICIER-BOUCHER  
3648, Adam  
AM 3031

GODIN, Raymond  
AVOCAT  
4 est, Notre Dame  
LA 1159

SANSOUCY, Alb.  
EPICIER-BOUCHER  
3946, Adam  
FA 3607

**COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES**  
LIMITÉE

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels  
"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

SIEGE SOCIAL : 1306 est, rue Ste-Catherine  
Montréal

LA COMPAGNIE  
**F.-X. DROLET**

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondateurs

Spécialités :

ASCENSEURS MODERNES DE TOUS GENRES  
SOUDURES ELECTRIQUES ET AUTOGENES, ETC.

206, RUE DU PONT - - QUEBEC

**LE BLOC**

Le meilleur hebdomadaire politique et littéraire de la province. Chaque semaine, il apporte une réponse à l'inquiétude nationale.

Abonnement : 6 mois, \$1. — 12 mois, \$2.

Directeur : LEOPOLD RICHER

438, rue St-François-Xavier, Montréal, BE. 3091

# L'Action Nationale

REVUE MENSUELLE

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

DIRECTION et ADMINISTRATION  
C. P. 1524 - - Place d'Armes, Montréal

On communique avec l'administrateur de la revue, Jean Drapeau, à son bureau : ch. 603, 4<sup>e</sup> est, rue Notre-Dame, Montréal. Téléphone : MArquette 2837.

L'abonnement est de \$2.00 par année  
Pour l'étranger : \$2.50 par année  
Abonnement de soutien : \$5.00 par année

Tous droits réservés, Ottawa, 1933.

Lisez régulièrement

## " LA VERITE "

La meilleure revue de jeunesse

DIRECTION :  
LES JEUNES LAURENTIENS  
152 est, rue Notre-Dame, Montréal MArquette 5539

Tél. HA. 0200-0209

## PERRAULT et PERRAULT AVOCATS

511 Place d'Armes, Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.  
Rés. : 64 ave Nelson, Outremont, Tél. DO. 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.  
Rés. : 4390 boul. Pie IX, Tél. CL. 3580

UN BREUVAGE DES PLUS  
**DÉLICIEUX !**

N'importe où . . .  
N'importe quand . . .

LE  
**NECTAR**  
*Mousseux*  
**CHRISTIN**

est le breuvage  
idéal.

C'est un produit  
de chez nous.



PAR LES FABRICANTS DE LA  
**Bière d'Épinette Christin**

# ASSURANCE-VIE

---

Fonctions

*Protection*  
*Épargne*

Avantages

*Souplesse*  
*Liquidité*

Caractéristiques

*Sécurité*  
*Stabilité*

---

Compagnie d'assurance-vie

**La Sauvegarde**

Siège social: Montréal